

Christian Sapin, Sébastien Bully, Mélinda Bizri et Fabrice Henrion (dir.)

## Archéologie du bâti. Aujourd'hui et demain

ARTEHIS Éditions

---

# L'archéologie de la maison médiévale et post-médiévale en Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Programmes de recherche, cadres méthodologiques, opérations préventives

*Archaeology of the medieval and post-medieval house in the Brussels-Capital Region (Belgium). Research programs, methodological frameworks, rescue archaeology*

**Paulo Charruadas, Philippe Sosnowska, Sylvianne Modrie, Benjamin Van Nieuwenhove, Sarah Crémer, Pascale Fraiture, Patrick Hoffsummer, Christophe Maggi et Armelle Weitz**

---

DOI : 10.4000/books.artehis.27720  
Éditeur : ARTEHIS Éditions  
Lieu d'édition : Dijon  
Année d'édition : 2022  
Date de mise en ligne : 7 juin 2022  
Collection : Monographies et Actes de colloques  
EAN électronique : 9782958072643



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

CHARRUADAS, Paulo ; et al. *L'archéologie de la maison médiévale et post-médiévale en Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Programmes de recherche, cadres méthodologiques, opérations préventives*  
In : *Archéologie du bâti. Aujourd'hui et demain* [en ligne]. Dijon : ARTEHIS Éditions, 2022 (généré le 13 juin 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/artehis/27720>>. ISBN : 9782958072643.  
DOI : <https://doi.org/10.4000/books.artehis.27720>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 13 juin 2022.

---

# L'archéologie de la maison médiévale et post-médiévale en Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Programmes de recherche, cadres méthodologiques, opérations préventives

*Archaeology of the medieval and post-medieval house in the Brussels-Capital Region (Belgium). Research programs, methodological frameworks, rescue archaeology*

Paulo Charruadas, Philippe Sosnowska, Sylvianne Modrie, Benjamin Van Nieuwenhove, Sarah Crémer, Pascale Fraiture, Patrick Hoffsummer, Christophe Maggi et Armelle Weitz

---

## 1. Introduction

- 1 L'archéologie et la gestion du patrimoine immobilier sont en Belgique une compétence devenue régionale depuis les troisième et quatrième Réformes de l'État (1988-1989 et 1993). La Région de Bruxelles-Capitale (RBC), installée à cette occasion (les deux autres régions du pays étant les régions flamande et wallonne), s'est dotée progressivement d'une série d'outils opérationnels de nature administrative et scientifique visant à la gestion de son abondant patrimoine immobilier d'Ancien Régime et à sa spécificité géographique. La RBC constitue en effet aujourd'hui un territoire quasi exclusivement urbanisé, dense et multipolaire, fruit d'une extension de l'urbanisation aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles de la ville d'Ancien Régime vers une vingtaine de villages périurbains. Le potentiel patrimonial de la Région est donc fortement structuré par cette géographie historique, avec un centre-ville riche sur le plan archéologique (la ville ancienne), et

des communes environnantes marquées par une préservation variable de leur ancien patrimoine bâti rural<sup>1</sup>.

- 2 Au moment de cette « régionalisation », l'état des connaissances sur le patrimoine bâti ancien était essentiellement basé sur des recherches d'historiens et, surtout, d'historiens de l'architecture intéressés par l'étude des façades<sup>2</sup>. Cet état de fait est le fruit d'une longue tradition scientifique en Belgique<sup>3</sup> reposant sur deux conceptions méthodologiques qui sont précisément remises en question aujourd'hui par l'archéologie du bâtiment : d'une part, une lecture du patrimoine architectural depuis la rue et par le biais d'un questionnaire essentiellement stylistico-formel ; d'autre part, une opinion tenace estimant que le bombardement de la ville par les troupes de Louis XIV en 1695 – un événement majeur dans l'histoire de la ville – avait fortement (pour ne pas dire totalement) effacé les témoins du bâti médiéval. Les destructions et l'incendie alors occasionné ne ravagèrent en réalité que les quartiers centraux, autour de la Grand-Place (un cinquième de la ville, selon les estimations), tandis que le redressement urbain s'effectua rapidement et efficacement par l'intégration parfois substantielle de structures médiévales et des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles « stabilisées », ce que l'archéologie tend actuellement à confirmer<sup>4</sup>.
- 3 Les études archéologiques sur le bâti menées à partir de la fin des années 1990 par la Cellule Archéologie de la Région – aujourd'hui Département Patrimoine archéologique (DPA) de l'administration régionale en charge de l'urbanisme et du patrimoine (dénommée urban.brussels), contribuent fondamentalement à réévaluer nos connaissances. Elles ont été menées en collaboration avec [1] le Musée Art & Histoire (MAH), à Bruxelles ; [2] le Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine (CREA-Patrimoine) de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ; [3] le Centre européen d'Archéométrie (CEA) de l'Université de Liège (ULiège) et [4] l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), à Bruxelles. À côté de ces partenaires réguliers, d'autres sociétés privées ou publiques agréés comme auteur de recherches archéologiques en région bruxelloise ont participé à ces recherches sur le bâti à partir de 2009<sup>5</sup>.
- 4 C'est l'ensemble de ces projets de recherche et des interventions menés sur site depuis une vingtaine d'années que cette contribution entend présenter dans un premier temps, avant d'illustrer la richesse des résultats par la présentation d'un ensemble particulier de maisons, choisi non pas au hasard, mais parce qu'il constitue un puissant condensé de l'ensemble des problématiques et méthodes mises en œuvre (dans un réel esprit d'échange collaboratif et donc transdisciplinaire) tout en offrant un éclairage intéressant sur différents aspects de l'habitat implanté le long des voiries principales et secondaires.

## 2. Contexte réglementaire et activités archéologiques en RBC

- 5 L'archéologie à Bruxelles s'est mise en place progressivement après l'institution de la RBC. Dès 1993, des fouilles sont menées sur différents sites du centre-ville dans le cadre de conventions nouées avec le MAH et avec l'ULB. Ces interventions touchent au bâti mis au jour en sous-sol. L'extension des études archéologiques aux structures en élévation n'a lieu qu'à partir de 2004, avec l'engagement d'un archéologue spécialisé sur convention avec le MAH.

- 6 Parallèlement, la RBC a également développé un très important partenariat avec le Laboratoire de Dendrochronologie de l'ULiège. Par le biais de bons de commande, les premiers bâtiments bruxellois font l'objet de datations dendrochronologiques à partir de la fin des années 1990 pour se poursuivre et s'intensifier dans le courant des années 2000.
- 7 Entre-temps, plusieurs réformes administratives sont venues modifier les modalités d'exercice de la compétence archéologique à Bruxelles. D'une part, la RBC a promulgué en 2004 un Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) consacrant légalement l'intégration de l'archéologie dans les mécanismes d'obtention des permis d'urbanisme. En théorie, tout octroi peut être conditionné par l'administration régionale à la réalisation de fouilles et/ou au suivi d'un chantier, tandis que toute découverte fortuite accidentelle ou résultant d'un diagnostic peut donner lieu à une recherche archéologique, voire à une « fouille d'utilité publique ». D'autre part, depuis 2009, la RBC est passée, pour l'organisation des chantiers archéologiques, à un système de marchés publics avec appels d'offres auprès d'acteurs agréés – centres de recherche universitaires, musées ou firmes privées. L'externalisation des fouilles archéologiques, en sous-sol comme en bâti, n'empêche toutefois pas les agents du DPA d'intervenir régulièrement sur des fouilles ponctuelles, dont l'urgence ne permet pas une anticipation suffisante pour activer le mécanisme des marchés publics.
- 8 Ce *modus operandi* a été complété par une série de conventions de recherche et d'expertise menées en collaboration avec le DPA et ciblant certaines problématiques archéologiques jugées particulièrement pertinentes pour l'étude de l'immobilier ancien. Depuis 2013, le DPA a mis en place une convention avec les laboratoires de dendrochronologie de l'ULiège et de l'IRPA, en vue de poursuivre les campagnes de datation par dendrochronologie, d'étendre la couverture documentaire à l'identification anatomique des essences utilisées (chêne, mais également d'autres essences mises en évidence – orme, frêne, peuplier, fruitiers...), à la tracéologie des bois et à l'étude des éléments métalliques en charpente et, finalement, de réaliser un inventaire typochronologique des charpentes anciennes. Ce vaste projet associe l'ULB avec un historien et un archéologue du bâti<sup>6</sup>.
- 9 Respectivement, depuis 2015 et 2017, la DPA a mis en place deux nouvelles conventions de recherche avec le CReA-Patrimoine de l'ULB, l'une visant à l'étude des matériaux de construction – terres cuites, lapidaires et planchers<sup>7</sup> –, l'autre portant son attention sur l'étude des caves, celliers et salles basses à Bruxelles<sup>8</sup>.

## 2.1. Les charpentes bruxelloises : de l'arbre au chantier

- 10 La « radioscopie » détaillée et l'inventaire des charpentes anciennes de la RBC (2013-) reposent sur plus de 130 spécimens – dont une centaine datée par dendrochronologie –, et comportent pour l'heure une trentaine de planches typochronologiques utilisables par l'archéologue, l'architecte, les gestionnaires de dossiers, voire l'amateur éclairé (Fig. 1 et 2). L'analyse sur le terrain se focalise évidemment sur les matériaux (bois et fer en charpenterie, mais également brique et pierre qui les supportent) et leurs mises en œuvre. Les informations ainsi récoltées et mises en perspective permettent d'éclairer de nombreuses problématiques comme la provenance des bois, la gestion des ressources et l'organisation des chantiers de construction.

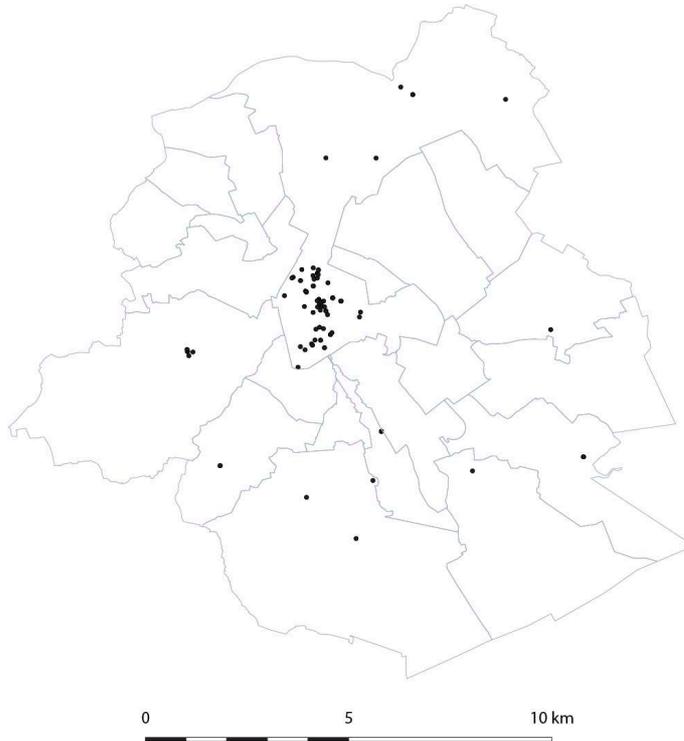


Fig. 1. Les sites étudiés par dendrochronologie en région bruxelloise (© urban.brussels).

Planche 13 (2.4.1.2)

**Charpente à fermes et pannes avec des pannes face aplomb assemblées dans des portiques étagés en trapèze sur plusieurs étages, contreventés par des pannes avec deux arbalétriers formant une fermette dressée sur le dernier portique dans des combles à surcroît.**

a. UC025 (734/P570) Uccle, Ferme Rosa, avenue de Firé n° 44, MIRA, 1646d.  
 b. BR402 (P577/824) Bruxelles, rue d'Assaut 9, bâtiment B, RPA, 1676d.  
 c. BR234-01 (758) Bruxelles, rue Haute n° 132, maison Breughel, SPRB, 1539-1550d.  
 d. MON (127) Bruxelles, rue de Iaecken n° 65, maison, partie est, Ulg, 1563-1582d.

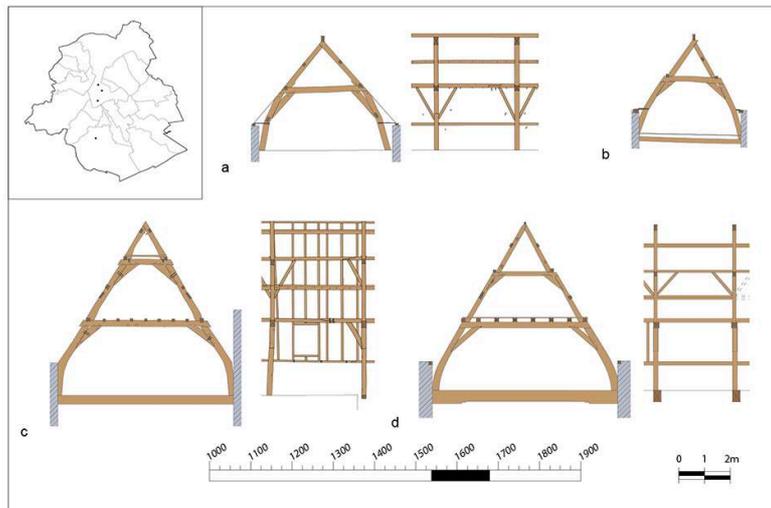


Fig. 2. Exemple de planche typochronologique des charpentes anciennes en région bruxelloise (DAO, D. Willaumez, 2019 ; © urban.brussels).

- 11 La plus vieille charpente repérée à Bruxelles est celle de l'église Saint-Lambert à Woluwe-Saint-Lambert qui, datée par radiocarbone  $^{14}\text{C}$  de l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle, appartient aux charpentes à chevrons formant fermes, type bien représenté en région mosane, dans le Hainaut, le Brabant, la Flandre, le nord de la France, le Limbourg ou l'ouest de l'Allemagne<sup>9</sup>. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les portiques en trapèze superposés se développent, d'abord dans des charpentes à chevrons formant fermes et ce parfois jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ; puis au XV<sup>e</sup> siècle dans des charpentes à fermes et pannes. Certains types nous rapprochant du Pays mosan et du Brabant perdurent du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle,

mais l'étude approfondie des traces d'outils, des assemblages et de leurs marques tend à créer des sous-groupes propres au paysage bruxellois.

- 12 L'étude des charpentes anciennes englobe le XIX<sup>e</sup> siècle, période où la charpenterie s'adapte aux nouvelles sources d'approvisionnement en bois d'œuvre venant parfois de très loin via le port d'Anvers<sup>10</sup>.
- 13 Dès la fin du Moyen Âge, la mise en œuvre de structures à portiques superposés permet l'utilisation de bois courts, dont les pièces apparaissent souvent marquées par une croissance rapide provenant d'arbres à la silhouette trapue et présentant de nombreux nœuds et tiges courbes. Si ces indicateurs ont été longtemps interprétés comme les signes d'un environnement ouvert et dégradé, on tend aujourd'hui à nuancer cette lecture. Les ressources forestières et boisées de la région de Bruxelles – la grande forêt domaniale de Soignes (près de 10 000 ha à l'époque moderne), nombre de boqueteaux privés, particuliers et ecclésiastiques, ainsi que les haies arborées ont certes été fortement sollicitées par les besoins d'une population locale en hausse graduelle et par les industries du feu. Mais ces caractères semblent aussi fortement découler – à l'image d'autres régions du Nord-Ouest européen<sup>11</sup> – d'un ensemble d'arrangements sociotechniques ayant permis la cohabitation plus ou moins durable d'appropriations contradictoires et l'exploitation ingénieuse de toutes les strates végétales à la disposition des exploitants et des usagers. En forêt de Soignes, par exemple, la commercialisation sylvicole dominante était le charbon de bois, les bûches et le bois de fagot (nécessité impérieuse pour chauffer les foyers et le four des artisans). Nonobstant, les peuplements – bien que parfois contrastés d'un canton à un autre – étaient théoriquement conduits en futaie à la révolution des 80 à 100 ans (dans les faits, en futaie sur taillis) pour des raisons difficilement réductibles : coutumières – Soignes était une forêt soumise à des droits d'usage, notamment pour le ramassage du bois et des herbes par les populations du pays et pour le pacage du bétail des éleveurs environnants, y compris pour les ovidés pourtant notoirement connus comme destructeurs – mais aussi symboliques – nécessité d'un cadre « magnifique » pour les chasses royales et pour perpétuer l'image d'une forêt-ornement du pouvoir princier installé dans la capitale bruxelloise<sup>12</sup>. Les bois privés étaient quant à eux plus généralement conduits en taillis ou en taillis sous futaie à courte révolution (moins de 20 ans pour les taillis ; quelques révolutions pour les arbres de belle venue) et fournissaient, avec les plantations d'alignements, des grumes caractéristiques à ce type de sylviculture, c'est-à-dire des arbres trapus, noueux et aux branches courbes. La longue chaîne opératoire reliant les différents espaces arborés aux nombreux chantiers de construction apparaît ainsi plus finement caractérisée.
- 14 L'ensemble de ces données sera publié prochainement dans un ouvrage édité sous la direction de Patrick Hoffsummer et sous les auspices d'urban.brussels. Nous y renvoyons le lecteur pour plus ample information.

## 2.2. Les briques, nouveau marqueur typo-chronologique pour l'étude du bâti bruxellois

- 15 La brique constitue pour la ville de Bruxelles, et de manière plus générale pour l'ensemble du duché de Brabant, l'un des matériaux principaux mis en œuvre dans la production architecturale tardo-médiévale et durant l'époque moderne. En région

bruxelloise, son histoire est riche et diversifiée, et remonte vraisemblablement au tournant des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, voire peut-être un peu avant<sup>13</sup>.

- 16 Les études préventives menées depuis 2004 et la mise en place depuis 2015 (Philippe Sosnowska) d'une convention spécifique aux matériaux bruxellois et à la brique en particulier ont permis la réalisation (forcément provisoire) d'un inventaire, la construction d'une typochronologie et la constitution d'un catalogue de ces différentes mises en œuvre en maçonneries, mais également dans différents types d'équipement. L'étude archéométrique de ces terres cuites architecturales a complété le protocole. Elle est menée en collaboration avec le Service géologique de Belgique en vue de mieux comprendre l'origine géologique des argiles utilisées et la question des cuissons<sup>14</sup>. L'approche des briqueteries et de leur localisation est également abordée. La réflexion porte également sur les ordonnances associées à leur fabrication.
- 17 Au travers de critères morphologiques (format, couleur, matrice), cette approche a permis de distinguer les matériaux produits localement de ceux importés (Fig. 3 et 4)<sup>15</sup>. Huit à neuf types de briques ont déjà pu être mis en évidence. Trois ou quatre proviennent, avec une relative certitude, de briqueteries bruxelloises, alors que cinq autres résultent d'un commerce avec d'autres sites de production brabançons, voire dans les Pays-Bas actuels. Concernant ces briques d'importation, elles apparaissent – pour l'instant – caractéristiques de la période de reconstruction du centre-ville qui suivit le bombardement de 1695, moment qui nécessita un apport très important en matériaux de construction. Concernant les briques produites localement, si les recherches menées jusqu'en 2013 avaient établi l'existence de deux types de briques différentes, l'une caractéristique des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, l'autre de la période couvrant les XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>16</sup>, les études archéologiques récentes ont mis en évidence l'usage de deux autres types de briques, se différenciant par leur format. Elles pourraient être spécifiquement datées du XIV<sup>e</sup> siècle. Si cette hypothèse se confirme, elle permettrait d'affirmer qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, mais probablement plus à partir du XV<sup>e</sup> siècle, les briqueteries bruxelloises produisaient des briques de format distinct, ce que tendent à confirmer les premières ordonnances bruxelloises sur la production de ce matériau et les études gantoises<sup>17</sup>.



Fig. 3. Bruxelles, Rue de l'Hôpital 29, maçonnerie médiévale en brique à matrice hétérogène produite localement. Les terres cuites architecturales ont ici été taillées afin d'obtenir un profil trilobé (P. Sosnowska, © urban.brussels – ULB).



Fig. 4. Bruxelles, rue du Marché-aux-Fromages 35, maçonnerie appartenant au pignon chantourné daté de la reconstruction qui suivit le bombardement de 1695. Il s'agit de briques de petit format importées depuis la région de Boom (sud d'Anvers) (P. Sosnowska, © urban.brussels – ULB).

- 18 Les qualités intrinsèques de la brique en font un matériau polyvalent. On soulignera la grande variété des mises en œuvre, notamment dans les appareillages. Pour Bruxelles, ce sont principalement cinq types d'appareils qui ont été utilisés par les maçons. L'appareillage croisé reste le plus commun ; il est observé depuis le XIV<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et est d'ailleurs toujours en usage actuellement. L'appareil flamand apparaît entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, mais disparaît aux siècles suivants. L'appareillage sur boutisse est mis en œuvre pour l'exécution des voûtes, mais également celle des puits, alors que l'appareil sur panneresse est destiné aux cloisons ou à certains éléments de maçonneries spécifiques. Ils sont tous les deux couramment utilisés durant tout l'Ancien Régime. Récemment, les études archéologiques ont mis en évidence que pour les phases médiévales, et peut-être encore au XVI<sup>e</sup> siècle, certaines maçonneries étaient dressées en appareillage chaîné ou « norvégien », sans doute en association avec un appareillage flamand.

### **2.3. Caves et salles basses : une approche « en profondeur » pour comprendre l'urbanisation ancienne et les logiques fonctionnelles du bâti**

- 19 Il est bien connu des archéologues du bâti que les caves, salles basses et parties souterraines des maisons anciennes constituent souvent un précieux conservatoire d'informations pour mieux saisir de manière diachronique les logiques architecturales, viaires et parcellaires. Peu développée à Bruxelles, comme d'une manière générale en Belgique – à quelques exceptions près dans le nord du pays (Gand, en particulier)<sup>18</sup>, le projet tente de combler cette lacune de manière globale en croisant les approches archivistiques et archéologiques.
- 20 Pour le premier, ce sont les sources documentaires entretenues par les administrations régionales et communales de Bruxelles (archives vivantes), mais aussi et surtout les archives historiques, conservées dans les différents dépôts régionaux, qui sont mobilisées. Un dépouillement ciblé par rue, voire par site permet d'enrichir la connaissance des édifices étudiés en mettant en évidence, dans le temps, le statut des habitants, leurs métiers, les constructions ou transformations opérées, la fonction des espaces et les informations topographiques<sup>19</sup>. Cette méthode tend de plus en plus à s'appliquer au-delà du présent projet en intégrant l'ensemble des interventions d'archéologie du bâti menées à Bruxelles.
- 21 Pour le second, le résultat des opérations menées depuis 2017 montre de manière évidente la richesse du patrimoine médiéval préservé. Ces études rejoignent et amplifient les constats émis à plusieurs reprises lors d'interventions archéologiques qui avaient mis en évidence la préservation en élévation d'importants vestiges médiévaux<sup>20</sup>. Les exemples révèlent également et surtout la complexité d'évolution des espaces construits et de circulation.
- 22 Par exemple, les caves de la rue de la Tête d'Or 1, sise en face de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, ne présentent pas moins de trois grandes campagnes de construction s'étalant entre le XIII<sup>e</sup> et les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Plusieurs autres exemples témoignent d'aménagements plus tardifs des caves au sein de maisons préexistantes. Ce sont les cas des édifices de la rue des Dominicains 20 et 22 à Bruxelles, dont les premiers vestiges remonteraient aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, les caves n'ayant été creusées qu'au XVII<sup>e</sup> siècle (Fig.

5 et 6). Ce constat s'appuie sur l'analyse des mises en œuvre, notamment des reprises en sous-œuvre des fondations des murs latéraux. La présence de résidus terreux sur des parements (anciennes maçonneries de fondation) peut également indiquer la postériorité d'aménagement de ces espaces sans pour autant pouvoir les intégrer avec certitude au schéma précédemment évoqué, les maçonneries en question appartenant à des habitations entre lesquelles s'insère la cave étudiée (Bruxelles, rue de la Tête d'Or 5 (Fig. 7) ; rue au Beurre 35). Dans ce cas, la construction *ex nihilo* d'une habitation nouvelle au sein d'un bâti plus ancien n'est pas à exclure.

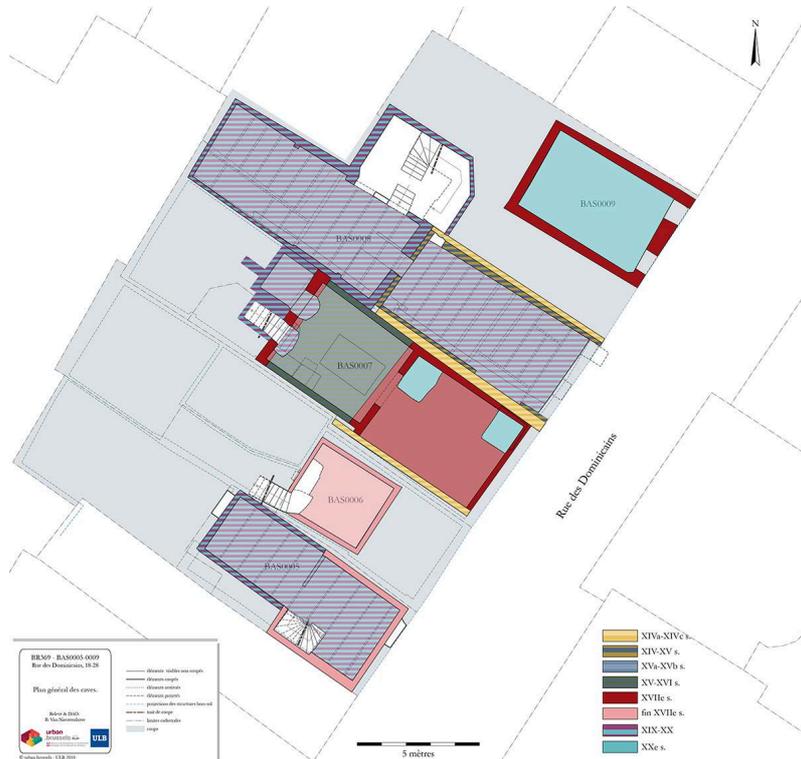


Fig. 5. Bruxelles, rue des Dominicains 18-28, plan « phasé » des caves (DAO, B. Van Nieuwenhove, 2018 ; © urban.brussels – ULB).

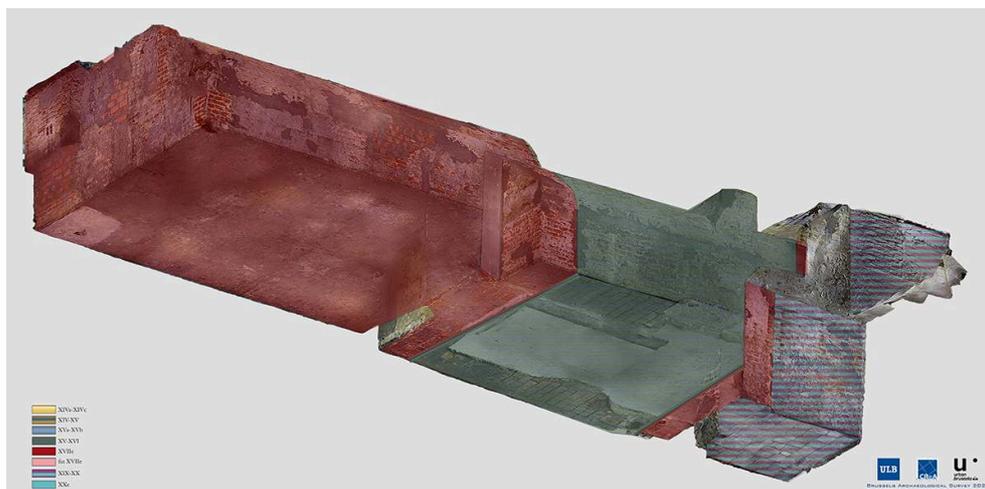


Fig. 6. Bruxelles, rue des Dominicains 22, vue axonométrique « phasée » des caves (DAO, B. Van Nieuwenhove, 2018 ; © urban.brussels – ULB).



Fig. 7. Bruxelles, rue de la Tête d'Or 5, front nord de la cave construite en moellons datant du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, repris afin d'installer un nouveau couvrement associant voûte d'arêtes et arcs doubleaux (DAO, B. Van Nieuwenhove, 2018 ; © urban.brussels – ULB).

- 23 La position des caves pouvait également différer des habitations qui les surplombaient. Sont ainsi relevées des caves construites postérieurement et dont la largeur plus réduite que l'espace disponible correspond à une volonté de ne pas perturber les fondations en place et de dissocier constructivement la cave des murs porteurs de la structure hors-sol (cave arrière de la maison rue des Dominicains 20). Lorsque la propriété et l'utilisation de la cave étaient dissociées du reste de la maison – par exemple une habitation domestique au-dessus d'une cave louée ou vendue à un commerçant –, des aménagements pouvaient toucher l'une sans que l'autre ne soit concerné (cave à deux vaisseaux de la rue de la Tête d'Or 5-7). Dans certains cas, l'existence d'une ruelle latérale desservant l'intérieur d'îlot a pu constituer une entrave ponctuelle pour l'aménagement des caves<sup>21</sup>.
- 24 La brique semble rapidement s'imposer comme le matériau courant pour la construction des voûtes. Les maçonneries mixtes (murs en pierre, voûtes en brique) apparaissent ainsi de rigueur dès la fin du Moyen Âge. Néanmoins, le programme devra s'atteler à mieux saisir, au cas par cas, l'importance initiale des couvrements en plancher, aujourd'hui fréquemment remplacés. En l'état de l'inventaire et des observations archéologiques menés à ce jour, la voûte la plus couramment utilisée à Bruxelles est le berceau continu surbaissé, renforcé parfois par des arcs doubleaux. Ces derniers sont aussi associés à des voûtes d'arêtes. Lorsque l'espace à couvrir était plus ample, le choix s'est porté sur un système de voûtes parallèles délimitant deux vaisseaux et reposant sur une file de colonnes circulaires ou des piliers carrés.
- 25 L'identification précise des fonctions est un volet important du projet. Bruxelles fut dès le XIII<sup>e</sup> siècle un centre important de production brassicole – dont on sait par certains témoignages qu'elle pouvait se dérouler en cave – et un marché d'échange très dynamique des filières viticoles, en particulier pour les produits rhénans, mosellans et français. Pour autant, d'autres fonctions existèrent et il convient de les documenter au mieux. Une fouille menée dans la cave de maison rue au Beurre 24 a révélé pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle l'existence d'un atelier de pelletier associé à un puits en cave<sup>22</sup>. La connaissance des fonctions artisanales des caves reste à étoffer. Les usages de caves comme cuisine sont aussi attestés, mais pour une période généralement plus tardive, surtout à partir des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, comme en témoigne une partie des caves remarquablement bien conservées de la maison dite « Patricienne », rue du Chêne 10. Reste enfin la fonction la plus complexe à identifier, l'usage domestique et sans grande histoire des caves comme cellier et lieu de conservation des aliments et boissons des habitants d'une maison. Ce pan de la recherche ne peut se faire autrement qu'en accordant une place de choix à l'analyse fine des structures archéologiques en place (présence de puits, positions des niches à bougie, emplacement de crochets dans la voûte, infrastructures fonctionnelles diverses, position des accès et escaliers...), couplé

à une exploitation méthodique des sources écrites, qui fournissent nombre de renseignements sur la fonction des édifices, les noms de maison (enseignes), les noms et professions des usagers, etc.

### 3. Un groupe de maisons à deux pas de la Grand-Place

- 26 L'étude archéologique de plusieurs habitations permet d'illustrer les pratiques d'intervention et la cohérence des problématiques mises en œuvre dans l'étude du bâti civil ancien à Bruxelles. Les biens en question se composent d'une grande maison double à front de la rue du Marché-aux-Herbes 8-10, issue du rassemblement derrière une façade unique (après le bombardement de la ville en 1695) de deux unités parcellaires et architecturales préexistantes, délimitées dans l'îlot par deux ruelles intérieures relativement anciennes, les actuelles impasses des Cadeaux et Saint-Nicolas ; l'autre bien est une maison de petite dimension en intérieur d'îlot sise en fond d'impasse Saint-Nicolas 2, à l'arrière de la grande maison à rue (Fig. 8).

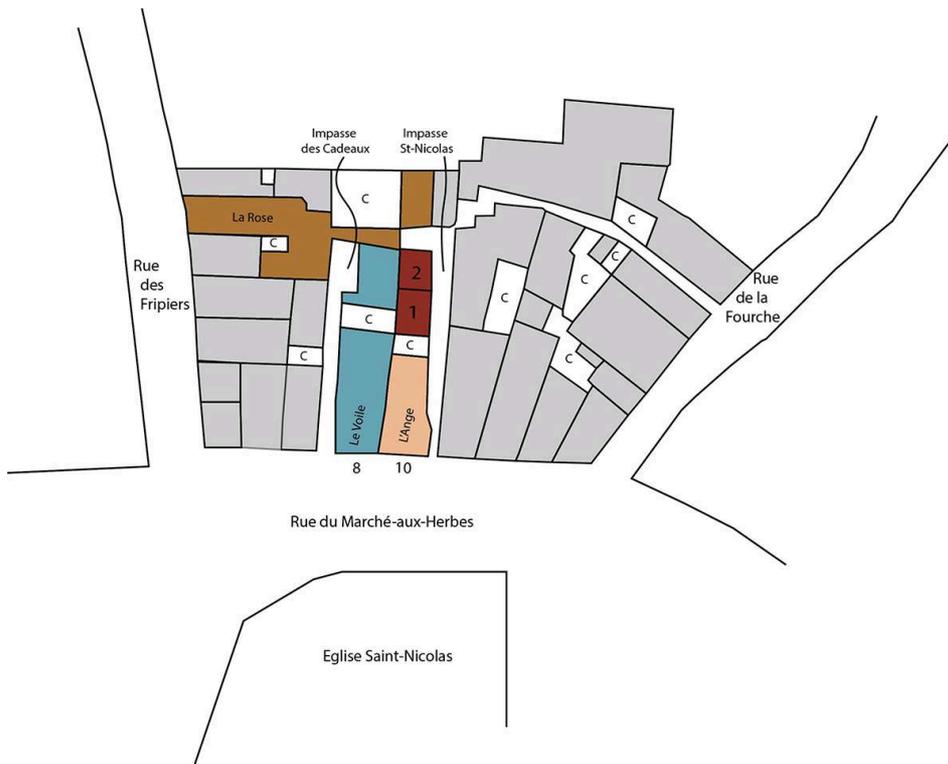


Fig. 8. Plan parcellaire de la ville de Bruxelles, par J.P. Bastendorff (1821), montrant l'îlot sous étude redessiné et annoté, avec indication des noms de rue actuels et des noms anciens d'enseigne. Mis à part les bâtiments en grisé non pertinents pour le propos, les bâtiments en couleur renvoient aux unités de propriété relevées dans les sources écrites et cartographiques et la distribution parfois complexe de leurs annexes en intérieur d'îlot (par exemple, la maison *La Rose*, numéro 156, en brun). Les « c » correspondent aux cours intérieures (© Bruxelles, Archives de la Ville, Collection des Cartes et Plans, n° 48) (DAO, Paulo Charruadas, 2019 ; © urban.brussels – ULB).

- 27 Les deux interventions ont été réalisées dans le cadre réglementaire d'une restauration de biens classés<sup>23</sup>. Les permis octroyés par l'administration urban.brussels aux propriétaires ont été accompagnés d'une clause archéologique imposant une étude préalable<sup>24</sup>. Réalisées indépendamment l'une de l'autre, les deux opérations peuvent être considérées comme relevant de l'archéologie préventive. Dans les deux cas,

plusieurs découvertes jugées intéressantes (structures et mises en œuvre particulières) ont été intégrées dans les différents projets de restauration.

- 28 L'archéologie a été complétée par une enquête dans les archives afin de collecter les textes de la pratique (lettres échevinales, actes notariés, inventaires de nature fiscale) et d'éclairer la situation microtopographique et les profils socio-économiques des biens sous étude. La documentation écrite ainsi réunie s'étend de la fin du XIV<sup>e</sup> à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle fournit les noms des maisons (enseignes) et des ruelles en intérieur d'îlot permettant de situer avec certitude les biens décrits et de saisir avec une certaine précision l'évolution diachronique des parcelles, des bâtiments et des fonctions (cf. *infra*).
- 29 Le quartier où se trouve l'ensemble étudié présente une forte centralité (Fig. 9). La grande maison à front de voirie tout comme l'impasse où se trouve la petite maison de fond de parcelle se situent en effet sur la rue du Marché-aux-Herbes, l'une des voies pavées les plus anciennes à Bruxelles (appelée dans les sources médiévales *Steenwech*, 'chaussée' en moyen néerlandais). Cette voie reliait, selon un axe nord-ouest/sud-est, la ville haute (le *Coudenberg*, colline du château seigneurial) à la ville marchande du fond de vallée, centrée sur une zone portuaire à cheval sur les deux rives de la Senne (quartier Saint-Géry, riche gauche, quartier Saint-Nicolas, rive droite), pour rejoindre ensuite la porte de Flandre (quartier Sainte-Catherine). Les environs de l'église Saint-Nicolas, édifice près duquel se trouvent les maisons étudiées, ont gagné en importance dès les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles en devenant la zone commerçante par excellence comprenant le marché principal de la ville, la Grand-Place ou *Groote Merckt*. Selon toute vraisemblance, ces maisons s'intègrent dans un bloc bâti structuré progressivement à partir de cette époque.

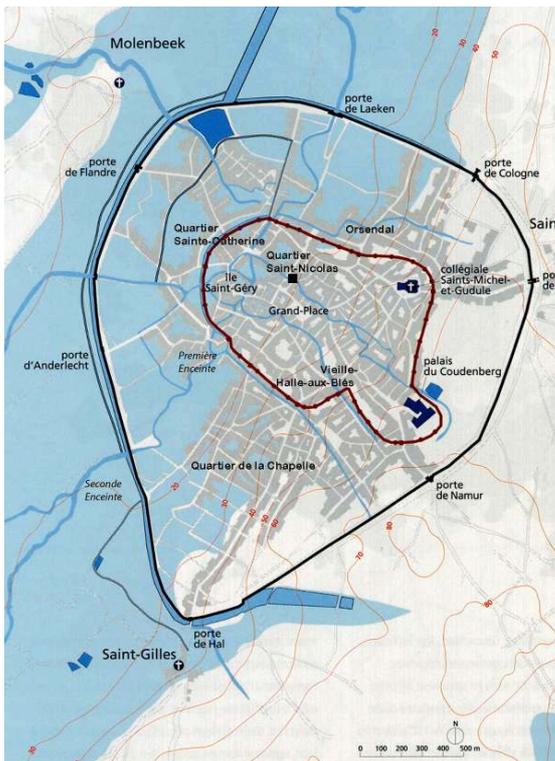


Fig. 9. Plan de Bruxelles au XVI<sup>e</sup> siècle montrant les différents quartiers de la ville dans la première et la seconde enceinte. Le carré noir localise les biens sous étude dans le quartier Saint-Nicolas, zone marchande du bas de la ville (Fonds de carte : BILLEN C., DUVOSQUEL J.-M., *Bruxelles*, Anvers, Fonds Mercator, 2000, p. 147) (DAO, N. Bloch et Paulo Charruadas ; © urban.brussels – ULB).

- 30 L'ensemble édifié le long de la rue du Marché-aux-Herbes comprend deux maisons de superficie distincte au sol (Fig. 10). La première, appelée *Le Voile* (*Het Fallienhooft*) fait ca 65 m<sup>2</sup>, alors que la deuxième, plus réduite et appelée *L'Ange* (*Den Engel*), fait ca 44,5 m<sup>2</sup>. Une façade de style baroque classicisant unifie visuellement l'ensemble depuis la voirie principale. Elle fut entièrement reconstruite en 1946 par l'architecte Van Beginne<sup>25</sup>. Si cette nouvelle façade conserve la composition générale de l'ancienne qui se développait sur six niveaux et huit travées, soit sur une hauteur sous corniche de 13,95 m pour une largeur de 13,55 m, il faut souligner l'apparition d'un millésime <1700> et la mise à nu des matériaux de construction, sans parachèvement apparent. L'unification visuelle offre à l'ensemble un aspect relativement cossu, qui s'inscrit dans la logique architecturale de mise en valeur de ces propriétés le long de cet important axe de circulation du cœur marchand de la ville, mais qui tranche résolument avec les édifices construits en intérieur d'îlot, le long des deux voiries secondaires, qui intègrent notre réflexion. En effet, la petite maison sise le long de l'impasse Saint-Nicolas 2 présente une différence d'échelle importante avec une élévation relativement basse, soit une hauteur maximale sous corniche de 7,22 m, ne comprenant que quatre niveaux et une emprise au sol actuel très modeste ne dépassant pas les 12,61 m<sup>2</sup>.



Fig. 10. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8 et 10, vue des deux bâtiments depuis la voirie, réunis sous une façade commune (S. Modrie, 2014 ; © urban.brussels).

### 3.1. Résultats synthétiques de l'étude archéologique des maisons rue du Marché-aux-Herbes 8-10

- 31 Les vestiges sont de nature diverse et témoignent amplement des conditions et du *modus operandi* qui a régi l'intense phase de reconstruction du centre-ville entre 1695 et 1700. Cet ensemble constitue un exemple de premier plan pour aborder la construction d'une maison particulière à l'époque moderne en permettant l'élaboration d'un riche

catalogue des différentes mises en œuvre de cette période. Plafonds, cloisons, escaliers, planchers, cheminées, châssis et charpentes sont conservés dans une proportion significative autorisant une reconstitution relativement assurée des espaces intérieurs originaux et de nombreuses structures partiellement démontées. En outre, le chantier a pu être défini comme l'œuvre d'un seul entrepreneur au vu des nombreux aménagements coordonnés retrouvés sur site et en raison du fait que les deux bâtisses, *Le Voile* et *L'Ange*, bien qu'indépendantes sur le plan fonctionnel, cadastral et nominal<sup>26</sup>, étaient détenues dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle par deux représentants (deux frères ?) d'une même famille, les Borremans<sup>27</sup> (voir également point 3.1.7).

- 32 À l'exception des deux rez-de-chaussée et de la cave du n° 8, tous les étages ont pu être investigués et un sondage archéologique en sous-sol a pu être réalisé dans la cour du n° 10.

### 3.1.1. Description du plan général, éléments d'élévation et structurations internes

- 33 Les deux habitations se caractérisent par un plan général en L relativement cohérent, qui offre la possibilité, en intégrant aux étages la largeur des deux impasses, de se développer sur tous l'espace disponible à front de rue (Fig. 11 et 12). Cette disposition permet également un développement en profondeur le long des deux voiries secondaires.

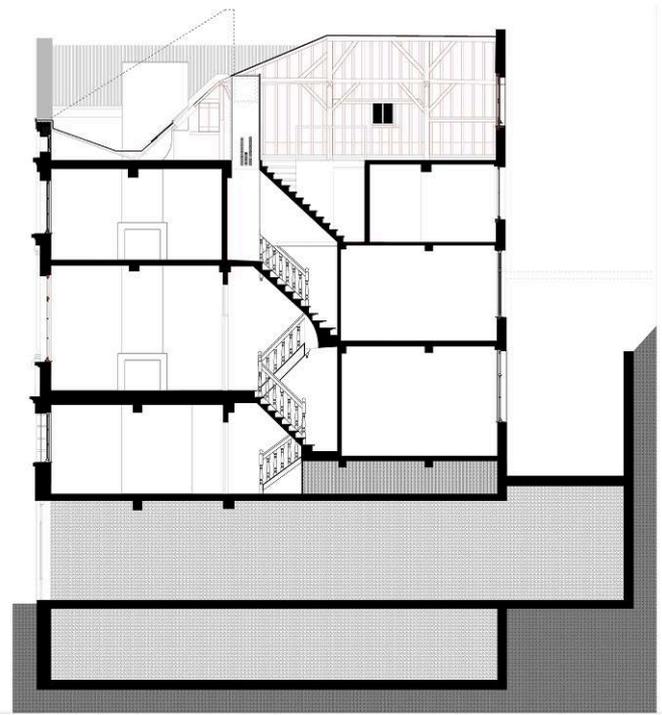


Fig. 11. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8 et 10, coupe transversale illustrant la différence de niveaux entre les pièces avant et arrière. Plan d'adjudication, architecte M. Verliefden, A.2R.C, 13-09-2013.

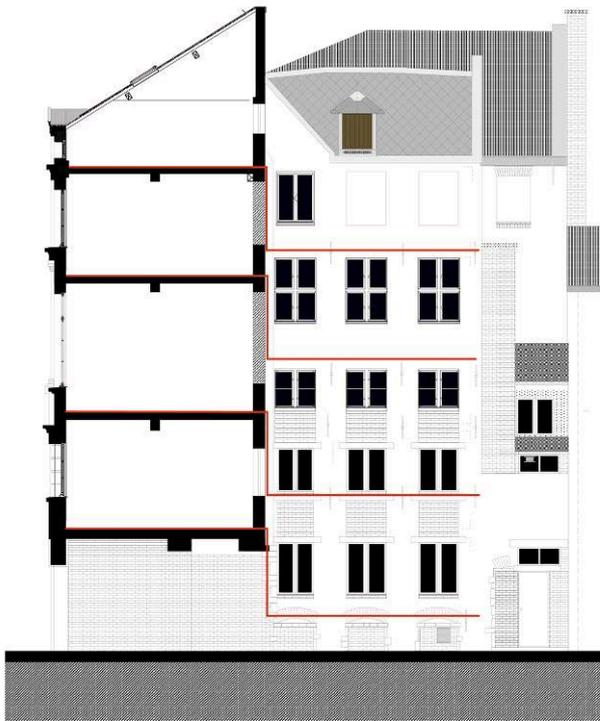


Fig. 12. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, coupe transversale illustrant la différence de niveaux entre les pièces avant et arrière. Plan d'adjudication, architecte M. Verliefdien, A.2R.C, 13-09-2013.

- 34 L'une des particularités de ces deux habitations est de présenter dans leur élévation interne des niveaux de circulation distincts entre les pièces à rue et celles implantées en arrière d'îlot, situation relevée depuis la cave jusqu'au troisième étage<sup>28</sup>. Seuls les combles se développent sur un seul niveau<sup>29</sup>. Ce développement par demi-étage, résultant d'une différence de niveau opérée entre la partie avant des bâtisses et la partie arrière, répond, probablement, à la mise en place du programme architectural du niveau de cave. Ce dernier se caractérise par une pièce arrière éclairée par plusieurs soupiraux aménagés le long des deux impasses, alors que la pièce avant n'en dispose d'aucun. Cet apport de lumière depuis ces voiries secondaires, a contraint les bâtisseurs à disposer leur clé de voûte relativement haut en comparaison avec la pièce située le long de l'actuelle rue du Marché-aux-Herbes. La présence de cheminées depuis ces niveaux bas laisse envisager l'installation des cuisines dans cet espace arrière, bien qu'une activité artisanale ne soit pas à exclure. Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre de ces fonctions, il a été jugé nécessaire de fournir suffisamment de lumière et de permettre également l'aération de ces pièces.
- 35 Chaque habitation était munie d'un escalier implanté au centre du plan, contre le mur de refend séparant les deux maisons. Il s'agit d'un escalier montant depuis le rez-de-chaussée, et permettant de distribuer directement l'ensemble des espaces. Pour le n° 8, il s'agit d'un confortable escalier tournant à droite rampe sur rampe dont les balustres trapus évoquent ceux en pierres ornant la façade (Fig. 13). Pour le n° 10, il s'agit d'un élégant escalier en vis suspendue à limon cintré (Fig. 14).



Fig. 13. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, escalier (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).



Fig. 14. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, escalier (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 36 La volonté de bénéficier d'une luminosité confortable est caractéristique de l'édifice puisque les troisième et quatrième niveaux – les étages principaux – se voient chacun éclairés par neuf fenêtres – cinq pour la pièce à rue et quatre pour la pièce arrière –

permettant un large apport de lumière dans chaque pièce. Ces dernières bénéficient toutes d'une cheminée.

- 37 Enfin, concernant spécifiquement les toitures, on soulignera la particularité de leur déploiement. Au n° 8, deux toitures ont été disposées, l'une derrière l'autre, parallèlement à la voirie principale. Elle couvre ainsi la partie avant de la maison. Une troisième toiture se développe perpendiculairement aux premières et en couvre la partie arrière. Dans le cas du premier groupe de toiture, il faut souligner que la première située le long de la voirie ne bénéficie pas d'un accès depuis l'intérieur. Elle est donc indépendante. Il faut en effet passer par le toit depuis une fenêtre datée de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Fig. 15) pour s'introduire dans un espace qui, dès l'origine, n'a pas été conçu pour être utilisé. Cette caractéristique très particulière a eu une incidence sur la mise en œuvre des planchers.



Fig. 15. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, fenêtre donnant accès aux chéneaux et conduit de cheminée, datés de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels – ULB).

### 3.1.2. Quelques éléments de mises en œuvre des maçonneries

- 38 La fouille dans la cour a livré d'intéressantes informations concernant l'histoire du bâtiment.
- 39 L'étude du gros œuvre maçonné démontre que l'édifice appartient bien à une seule phase d'exécution bien qu'elle s'appuie partiellement sur des vestiges médiévaux de fondation, découverts dans les caves et la cour. Un moignon d'une façade médiévale, construite en pierre et en brique a servi à asseoir la nouvelle façade se développant le long de la cour qui agrémentait l'édifice de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Fig. 16). Il reste difficile de déterminer l'aspect extérieur de la maison médiévale. La mise au jour de cette maçonnerie laisse suggérer que le bâtiment était peut-être, au minimum, du type dit

des maisons trois-quarts caractérisées par trois façades construites en dur et une façade à pan de bois<sup>30</sup>.



Fig. 16. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, vestiges médiévaux en limite de cour (S. Modrie, 2018 ; © urban.brussels).

- 40 La mise en œuvre des maçonneries est constituée pour l'essentiel de briques, la pierre étant réservée principalement à l'exécution des baies et plus spécifiquement au façonnage des appuis et des linteaux. Ce matériau est ainsi quasi absent de la construction de l'édifice, exception faite peut-être de la façade, mais qui a été reconstruite en 1946.
- 41 Concernant spécifiquement la brique, l'approvisionnement apparaît relativement hétérogène tant pour les différents formats rencontrés que par la variété de qualité des produits utilisés (Fig. 17). Cette dernière caractéristique résulte de la réutilisation massive de matériaux provenant des décombres des bâtisses touchées par les bombes, conjointement à un apport de matériaux neufs, produits localement ou importés. Cette pratique a été largement identifiée dans la zone bombardée<sup>31</sup>. Ainsi, les premiers mètres de maçonnerie comprenant le rez-de-chaussée et une partie du premier étage ont été élevés à l'aide de briques de remploi produites localement soit durant la période médiévale, soit durant le <sup>XVII</sup><sup>e</sup> siècle (26/28 x 12/13 x 5/5,5 cm).



Fig. 17. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, 1<sup>er</sup> étage, façade donnant sur l'Impasse des Cadeaux : briques de remploi à la base de la maçonnerie et briques d'importation à partir des baies (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 42 Le remploi massif de matériaux de construction ainsi que le maintien des structures anciennes jugées suffisamment stables a largement été mis en évidence pour cette période de construction intense tant lors des différents chantiers de fouilles<sup>32</sup> qu'au travers de l'analyse des réglementations mises en place par le magistrat<sup>33</sup>. Le nombre élevé de caves et les vestiges médiévaux préservés hors-sol témoignent également de la stabilité du parcellaire médiéval, sans profond remembrement.
- 43 À partir du premier étage, les façades sont exclusivement construites en briques de petit format (16,5/17,5 x 7,5/8,5 x 3,5/4 cm), importées, mais dont l'origine précise n'a pu être déterminée. Il ne s'agit cependant pas de la région de Boom<sup>34</sup>. Quant au mur de refend séparant les deux maisons, il alterne des assises de briques neuves importées et des briques bruxelloises en remploi (Fig. 18). L'ensemble des conduits de cheminée sont exécutés avec des briques de petit format (16,5/17,5 x 7,5/8,5 x 3,5/4 cm).



Fig. 18. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8 et 10, mur mitoyen, alternance de lits de briques importées (pâles) et de briques bruxelloises en remploi (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 44 Cette diversité montre la capacité d'adaptation des maçons qui ont œuvré à la reconstruction de la ville, mais elle témoigne également des difficultés de produire localement suffisamment de briques pour alimenter l'ensemble des chantiers, nécessitant l'apport de ressources matérielles extérieures. Enfin, elle met en exergue les principes constructifs qui régissent le secteur de la construction, qui ne rechigne pas à réutiliser et recycler les matériaux jugés propres à être remis en œuvre<sup>35</sup>.

### 3.1.3. Mise en œuvre des planchers

- 45 Les planchers présentent une mise en œuvre relativement commune à Bruxelles, associant poutres maîtresses dans lesquelles viennent s'assembler des solives<sup>36</sup>. Sont relevées cependant de nombreuses particularités de conception qui en font une mise en œuvre peu courante au sein du corpus actuel (Fig. 19). Cette originalité découle de trois facteurs principaux : [1] le plan en L des deux maisons remembrées, associant un développement en large le long de la rue et en profondeur pour les espaces en intérieur d'îlot ; [2] une contrainte structurelle d'ancrer les poutres maîtresses aux murs gouttereaux et au mur de refend central, les autres maçonneries intérieures n'étant que de simples cloisons ; [3] le déploiement des toitures présenté plus haut (voir fig. 11).



Fig. 19. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, 2<sup>e</sup> étage, pièce avant, poutraison supportant les planchers (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 46 Concernant les poutres, le choix de bois aux sections différentes apparaît logiquement entre celles couvrant les pièces à rue et celles couvrant les pièces arrière, plus étroites. Les premières disposent ainsi de dimensions plus importantes comprises entre 23 et 30 cm pour une épaisseur allant de 29 à 34 cm. Les deuxièmes sont plus réduites avec 20 à 23 cm de largeur pour 26 à 28 cm d'épaisseur. Seule la poutre couvrant la pièce à rue au troisième étage présente une section plus forte que le reste des pièces avec une dimension de 31 x 34 cm et répond à une contrainte structurelle, celle de porter le versant nord de la première toiture. Il s'agit de bois de brin. Le façonnage associe outil de type hache et sciage manuel.
- 47 Pour les solives, des différences sont relevées entre les étages, mais également au sein de certains niveaux. Ainsi au troisième étage du n° 8, le plafond est constitué de cinq travées. La première travée dispose d'une trame plus serrée comprenant 20 solives alors que les quatre autres n'en disposent que de 18<sup>37</sup>. Les assemblages des solives aux poutres sont de deux types : l'un voit l'insertion de la solive par emboîtement dans la poutre, l'autre voit le maintien de ces pièces par le façonnage de demi-queues d'aronde. À nouveau, si ces derniers assemblages sont présents à chaque niveau et pour toutes les travées, on relève que les assemblages à demi-queue d'aronde ont été plus largement mis en œuvre au troisième étage, dans la travée longeant la rue. Ainsi, ce sont huit solives sur les 20 qui ont été façonnées avec ces assemblages à demi-queue d'aronde, alors que pour les autres travées, ils ne sont qu'au nombre de quatre. Cette différence résulte de la pose sur les solives de la première travée d'épaisseurs de ca 5,5 cm d'épaisseur et de 29,5 à 33 cm de largeur et d'une seule portée de 6,65 m alors que les lames de revêtements de sol sont généralement plus fines, avec environ 2,6 à 3 cm d'épaisseur (voir *infra*). Cette disposition correspond à l'emplacement de la première toiture.
- 48 Les solives ont une section comprise entre 9 et 11,5 cm tant pour leur largeur que leur hauteur, avec une moyenne de 9,34 x 9,45 cm obtenue sur un échantillonnage de 240

pièces de bois. Ce résultat s'inscrit parfaitement dans la tendance observée du *xv<sup>e</sup>* siècle au *xviii<sup>e</sup>* siècle à Bruxelles<sup>38</sup>, ce qui démontre amplement la standardisation de ces produits depuis au moins le Moyen Âge tardif. Sur les 720 faces observées, 77 % montrent un débitage à la scie avec pour plusieurs d'entre elles les traces d'un sciage en long, 12 % portent les traces caractéristiques d'un façonnage avec un outil de type hache dont une partie (16 %) présente encore de la flache. Le reste, soit 11 %, n'a pu être déterminé faute d'accès à l'ensemble des faces.

- 49 Enfin, les bois mis en œuvre pour les poutres de plancher et les solives se composent d'une combinaison de chêne et d'orme. De manière générale, si le chêne reste dominant dans l'exécution du gros œuvre, l'identification de nombreuses autres essences témoigne de la variété des bois utilisés par le secteur bruxellois de la construction. La reconstruction qui suivit le bombardement semble avoir été le point d'orgue de cette diversité. La nécessité de reconstruire rapidement et d'alimenter de très nombreux chantiers explique en première analyse ce phénomène. Néanmoins, les découvertes archéologiques récentes sur des bâtiments ruraux associées à des recherches en archives témoignent d'une pratique courante d'usage d'essence secondaire destiné à la confection des pans de bois<sup>39</sup>. Notons encore ce que chantier a été l'occasion de débiter un projet de recherches spécifiques sur l'usage des gros fers dans la construction bruxelloise<sup>40</sup>.

#### 3.1.4. Les données obtenues sur l'étude des charpentes

- 50 La charpente supportant la couverture de la toiture du n° 8 est de type à fermes et pannes : un premier portique constitué d'un entrait, de jambes de force et d'aiseliers supporte une fermette dont le poteau central soutenant la faîtière est étayé par deux guettes (Fig. 20). Le contreventement est assuré par deux rangs de panne et la faîtière est reliée à la structure par des liens. Les marques d'assemblage des deux fermes ont été tracées à la rainette. Plus modeste, la charpente du n° 10 reprend le type à fermes et pannes dans un comble à surcroît où la ferme est composée d'un entrait, de deux arbalétriers et un faux-entrait supportant un potelet central (Fig. 21a et b, Fig. 22). Ici aussi, le contreventement est assuré par deux rangs de pannes, raidies par des liens. Les marques retrouvées sur les deux fermes ont été tracées à la pointe (Fig. 23).

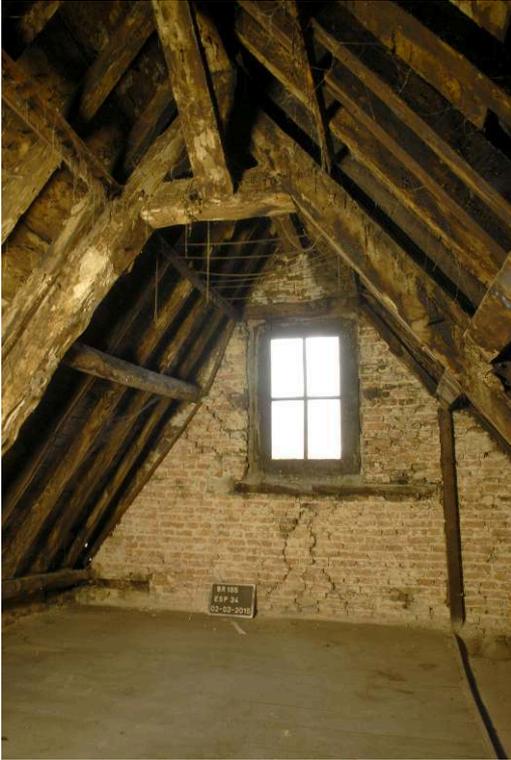
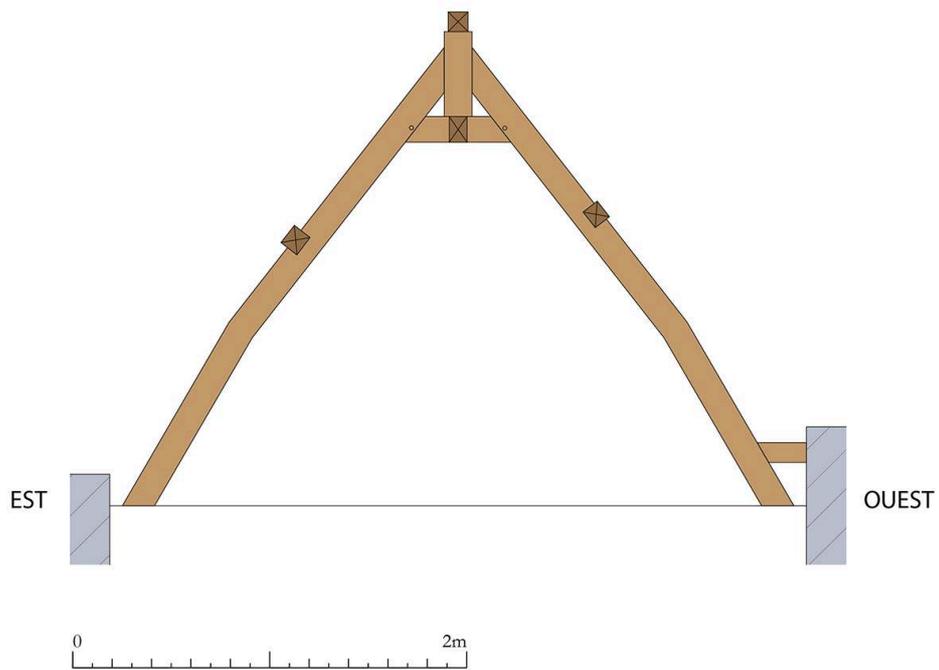


Fig. 20. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, charpente (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).



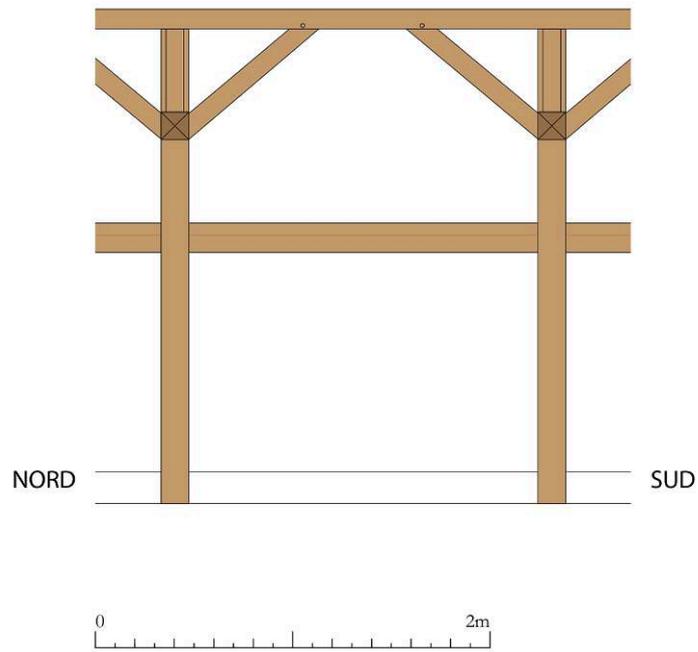


Fig. 21a et b. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, charpente, relevé (DAO D. Willaumez ; © urban.brussels).



Fig. 22. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, charpente (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).



Fig. 23. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, charpente, marque d'assemblage tracée à la pointe (A. Weitz, IRPA, 2013 ; © urban.brussels).

- 51 L'étude des charpentes<sup>41</sup> a livré un résultat probant : le bâtiment n° 8 a vu la mise en œuvre d'arbres abattus à différentes périodes, en automne-hiver 1694-1695, au printemps-été 1695 et en automne-hiver 1695-1696. Le bâtiment n° 10 a quant à lui livré un résultat situant l'abattage des arbres datés entre la fin de saison de végétation 1695 et l'automne-hiver 1695-1696. Ces résultats confirment donc les observations archéologiques et les données archivistiques qui concluaient à la contemporanéité des deux bâtiments et remettent en cause la datation du millésime présent en façade (1700). L'utilisation d'arbres abattus au cours de plusieurs saisons de coupes, dont certaines sont même antérieures au bombardement d'août 1695, indique qu'une gestion des bois de construction avec un minimum de stockage avait bien cours pour subvenir aux besoins de la ville. Malgré une typologie différente, l'étude des mises en œuvre des bois<sup>42</sup> a permis d'établir des similitudes entre les deux charpentes : l'usage de deux essences de bois, l'habituel chêne et l'orme, au sein d'une même ferme ; l'utilisation de bois de même nature, nouveaux et de petite section ; les marques d'assemblage, gravées à la pointe à tracer sur les faces ventrales ; l'évolution du chantier, du nord vers le sud, en particulier.

### 3.1.5. Structuration interne à pan de bois

- 52 La structuration intérieure est composée majoritairement de cloisons à pan de bois, constituées d'une ossature alliant poteaux et entretoises, façonnées majoritairement à partir de grumes de chêne auquel ont été associées quelques pièces de résineux.
- 53 Cette ossature est hourdée de briques posées sur panneresse (Fig. 24). En fonction des cloisons, le mélange de brique peut-être relativement hétérogène, certaines d'entre elles pouvant associer jusqu'à quatre types de briques différentes : briques locales entières ou fragmentaires, briques importées de petit format de 17,3 x ? x 3,7 cm ou encore de 21,8/23,4 x ? x 3,9/4,6 cm. Au contraire, certains hourdis sont construits

essentiellement avec des briques issues de briqueteries locales (format de 26,6/27,7 x ? x 4,5/5,7 cm). Cette disparité ne correspond pas à des campagnes de construction différentes, mais résulte plutôt d'un approvisionnement en matériau divers.



Fig. 24. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, 3<sup>e</sup> étage, pan de bois hourdi de briques séparant les pièces (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 54 Le tout était parachevé d'un enduit s'ancrant sur des baguettes en bourdaine. Les poteaux sont majoritairement en chêne, mais on trouve quelques exemples en orme, pin sylvestre et résineux<sup>43</sup>. Un deuxième type de cloison a été mis en place spécifiquement pour la cage d'escalier (Fig. 25). Il s'agit à nouveau d'un pan de bois comprenant des poteaux sur lesquels s'assemblent des entretoises. La fermeture est réalisée avec des planches assemblées verticalement par rainure et languette.



Fig. 25. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, cloison de l'escalie (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

### 3.1.6. Quelques éléments sur le second œuvre

- 55 Concernant le second œuvre, l'étude a mis en avant la préservation des revêtements de sol de la fin du <sup>xvii</sup>e siècle. Il s'agit de lames assemblées à mi-bois ou à feuillure, selon un profil en S. Les lames sont d'assez large section puisqu'elles oscillent entre 20 et 29,5 cm pour une épaisseur d'environ 3 cm (Fig. 26). Ces caractéristiques sont typiques pour les planchers mis en œuvre depuis le <sup>xvii</sup>e jusqu'au troisième quart du siècle suivant<sup>44</sup>.



Fig. 26. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10 2<sup>e</sup> étage, détail sur le plafond et les lames de planchers (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 56 La finition des plafonds d'origine était encore relativement bien conservée et correspond au plafond à solives apparentes, courantes pour les édifices des <sup>xvii</sup>e et <sup>xviii</sup>e siècles<sup>45</sup>. La mise en œuvre voit la fixation aux poutres maîtresses, aux solives et aux planches formant le revêtement de sol, de petites baguettes débitées dans des rameaux fendus de bourdaine (*Frangula alnus Mill.*)<sup>46</sup> fixées à l'aide de clous en fer forgé et sur lesquelles sont appliquées des couches d'enduit et une couche de badigeon à la chaux dans les tons blancs (Fig. 27).



Fig. 27. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 8, premier étage, plafond à solives apparentes (S. Modrie, 2015 ; © urban.brussels).

- 57 Enfin, outre les escaliers en chêne et en hêtre, une dizaine de châssis datés de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ont été conservés parfois très transformés. Un châssis, qui avait été emmuré côté extérieur et caché sous les enduits côté intérieur a été découvert, encore muni de ses vitraux et de ses volets intérieurs (Fig. 28a et b). Cet objet remarquable a été restauré<sup>47</sup> et mis en valeur dans l'espace de vie d'un des appartements (Fig. 29). Étudiées par le laboratoire de dendrochronologie de l'IRPA<sup>48</sup>, les planches des volets conservent un dernier cerne de 1668, situant un *terminus post quem* pour l'abattage après 1672. Les pièces de ces deux habitations ouvrant sur les voiries : la large rue du Marché-aux-Herbes ou les deux petites impasses sont largement éclairées par un nombre imposant de fenêtres de grandes dimensions. L'évolution de l'habitat en a condamné plusieurs, mais les traces archéologiques permettent leur restitution.



Fig. 28a et b. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, premier étage, châssis emmuré possédant encore ses vitraux et ses volets intérieurs (2015, © IRPA).



Fig. 29. Bruxelles, rue du Marché-aux-Herbes 10, étage premier, châssis à volets après restauration (S. Modrie, 2020 ; © urban.brussels).

### 3.1.7. Les Borremans, commanditaires de la reconstruction de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

- 58 La possession de ces deux maisons par les représentants d'une même famille, les Borremans, a engendré des difficultés dans l'exploitation des fonds d'archives, tout en posant la question du statut social et de la capacité financière de ces individus. Leur identification pose en définitive la question du lien entre maison et société.
- 59 Le fait que ces biens immobiliers soient demeurés dans un même patrimoine a eu pour effet la non-production d'actes écrits (pas de vente ni de constitution de rente passée par-devant notaire, donc pas d'enregistrement documentaire)<sup>49</sup>. Cette absence n'a donc pas permis de disposer des habituelles descriptions architecturales ni même d'identifier des fonctions attribuées aux maisons, à tout le moins pour les niveaux bas, souvent dévolus aux espaces commerciaux dans le centre marchand de la ville<sup>50</sup>.
- 60 On est par ailleurs particulièrement frappé par l'absence de toute constitution de rente de la part des Borremans au moment de la reconstruction. Après le bombardement de 1695 et dans la nécessité de disposer d'argent pour redresser leurs biens ruinés, les propriétaires ont abondamment fait appel à ce levier de crédit pour se refinancer, grevant leur bien en ruine d'une rente annuelle fixe (en échange d'un capital prêté) et anticipant de la sorte les futurs revenus fonciers du bien reconstruit. Dans le cas présent, aucun acte du genre n'a été conservé et cela pose la question des capacités financières des Borremans et plus particulièrement la possibilité pour eux de mobiliser une réserve d'argent ou d'autres immeubles sur lesquels asseoir des constitutions de rente.
- 61 Pour interroger le profil socio-économique des Borremans, mais aussi pour glaner des informations sur les aspects fonctionnels des deux maisons reconstruites, il faut nous

tourner vers les inventaires et les recensements fiscaux. Nous disposons précisément d'un recensement très détaillé effectué en 1702 par les États de Brabant, soit peu de temps après le bombardement de 1695, lors d'une importante levée d'impôts réalisée dans le cadre de la taxe dite du 20<sup>ème</sup> denier<sup>51</sup>. À ce moment, la maison *Le Voile* (n° 8) est occupée, en personne, par la veuve Borremans, dite alors rentière (*rentieresse*), par son fils Henri, négociant en étoffes et tissus (*stofcremer*) et par ses deux filles. S'y ajoutent (une locataire ? une domestique ?) Élisabeth van Itterbeke et un enfant de moins de 14 ans. La maison *L'Ange* (n° 10), vraisemblablement encore propriété de la veuve Borremans, est occupée (en location) par Pierre Lemmens, négociant chaussetier (*causcremer*), son épouse, sa fille et un enfant en bas âge<sup>52</sup>.

- 62 L'indication « rentière » donnée à la veuve – terme qui n'est pas neutre en termes de distinction sociale<sup>53</sup> –, l'activité de négociant d'étoffes du fils Henri, de même que les données archéologiques de la reconstruction permettent ensemble de les situer dans une catégorie sociale plutôt aisée. Les deux maisons qu'ils reconstruisent le sont d'une manière très soignée, rapide, résultat d'un véritable programme réfléchi. Par ailleurs, la somme payée par la veuve et sa cellule familiale lors de la levée d'impôt de 1702 le confirme.
- 63 En effet, le 20<sup>ème</sup> denier est un impôt portant sur les revenus annuels immobiliers. Son nom découle du *pro rata* à payer eu égard aux revenus – ici en théorie 5 %, bien qu'il ait vraisemblablement connu des ajustements au gré des circonstances et des nécessités d'imposition<sup>54</sup>. Dans le cas présent, on peut observer une contribution relativement élevée des Borremans. Si la plupart des sommes versées par les habitants du voisinage ne dépassent que rarement les 10 à 15 florins – l'occupant du n° 10, Pierre Leemans, paie par exemple 12 florins 10 sous –, avec quelques pics ponctuels autour des 20 à 30 florins, les Borremans sont quant à eux taxés à concurrence de 48 florins<sup>55</sup> ! Nous avons donc incontestablement affaire ici à une famille détenant un patrimoine foncier significatif et dont la position sociale – la bourgeoisie commerçante aisée – ouvre des perspectives pour l'interprétation des données archéologiques.
- 64 Nonobstant, il est important de rappeler que cela ne signifie pas que les Borremans étaient riches sur le plan mobilier (argent notamment), mais bien d'un point de vue immobilier. À titre de comparaison, certains nobles résidant dans le quartier de la Cour (*Hofwijck*) sur le Coudenberg payaient entre 150 et 300 florins pour leurs biens fonciers bruxellois<sup>56</sup>. *A contrario*, Pierre Benoit Dux, l'un des négociants et financiers les plus riches de Bruxelles au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne paye que 11 florins en 1702<sup>57</sup>. Originaire d'Anvers, il ne possédait en effet aucun bien foncier à Bruxelles, à l'exception du logement qu'il occupait en location dans le quartier Sainte-Catherine<sup>58</sup>.

## 3.2. Une petite habitation en cœur d'îlot : la maisonnette Impasse Saint-Nicolas 2

### 3.2.1. Un noyau tardo-médiéval ?

- 65 Contrairement aux maisons à front de rue, la petite maison en fond d'impasse ne présente aucun vestige médiéval (Fig. 30). Une maçonnerie préexistante a bien été intégrée dans le bâtiment, mais à une époque tardive (XIX<sup>e</sup> siècle) tandis que sa construction ne peut se situer au plus tôt qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

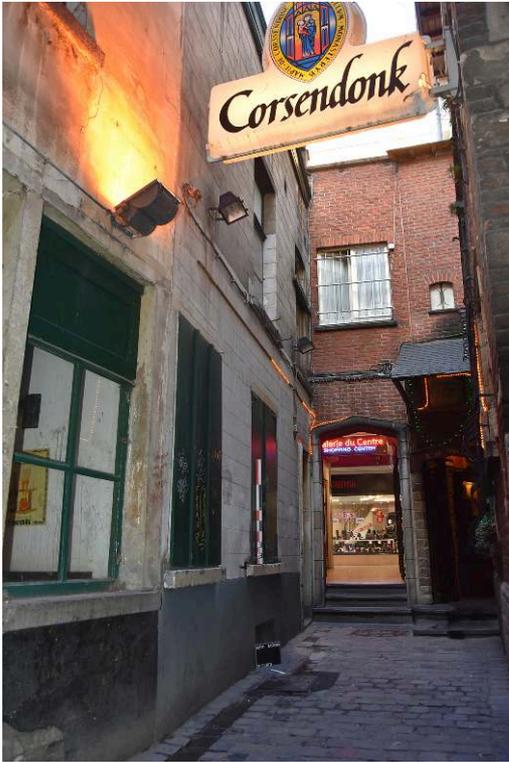


Fig. 30. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, vue de la façade. (B. Van Nieuwenhove, 2019 ; © urban.brussels – ULB).

- 66 Plus précisément, ces vestiges médiévaux ont été relevés dans le mur ouest de l'actuelle cage d'escalier assurant la distribution de la maison (secteur issu d'un agrandissement de la maisonnette dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle). Il s'agit d'un mur d'environ 0,98 m de largeur et préservé sur 4,91 m de hauteur, construit uniquement en grandes briques de production bruxelloise (Fig. 31). Il apparaît que cette maçonnerie s'étendait vers l'ouest, soit dans l'emprise d'un bâtiment aujourd'hui disparu. Selon toute vraisemblance et sur la base de l'organisation spatiale dévoilée par les archives, il doit s'agir de l'actuelle maison rue des Fripiers 9, dite *La Rose* aux XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles (voir fig. 8 et 32). La partie inférieure de ce mur était munie d'une niche à mitre contemporaine de l'exécution du mur (Fig. 33). Cet équipement appartenait à un espace extérieur de cour et en lien avec un puits commun (*gemeyn borreput*) approvisionnant les habitants de l'impasse, abondamment attesté par les sources écrites<sup>59</sup> et découvert lors des fouilles de sous-sol (Fig. 34). Ce puits – qui n'a pas pu être lié à un niveau de sol ou autre aménagement – présente un cuvelage en pierre portant les traces de taille IIa déterminée par Frans Doperé, ce qui place sa construction entre 1400 et 1475<sup>60</sup>.

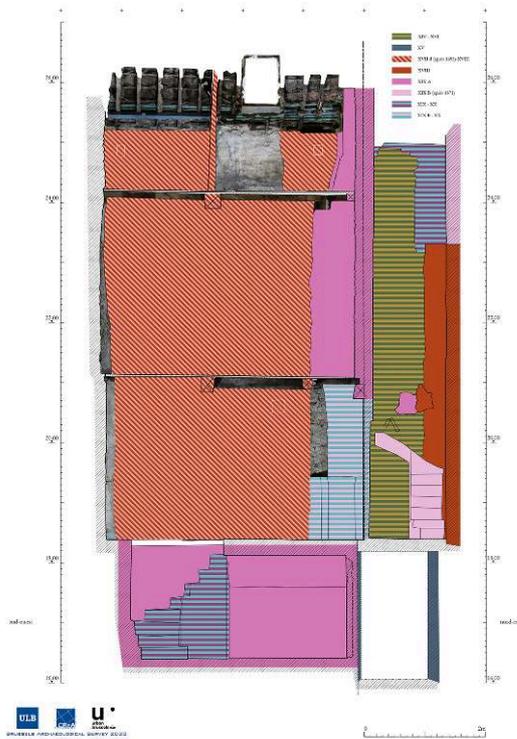


Fig. 31. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, coupe longitudinale « phasée » vue vers l'ouest (DAO, B. Van Nieuwenhove, 2019 ; © urban.brussels – ULB).

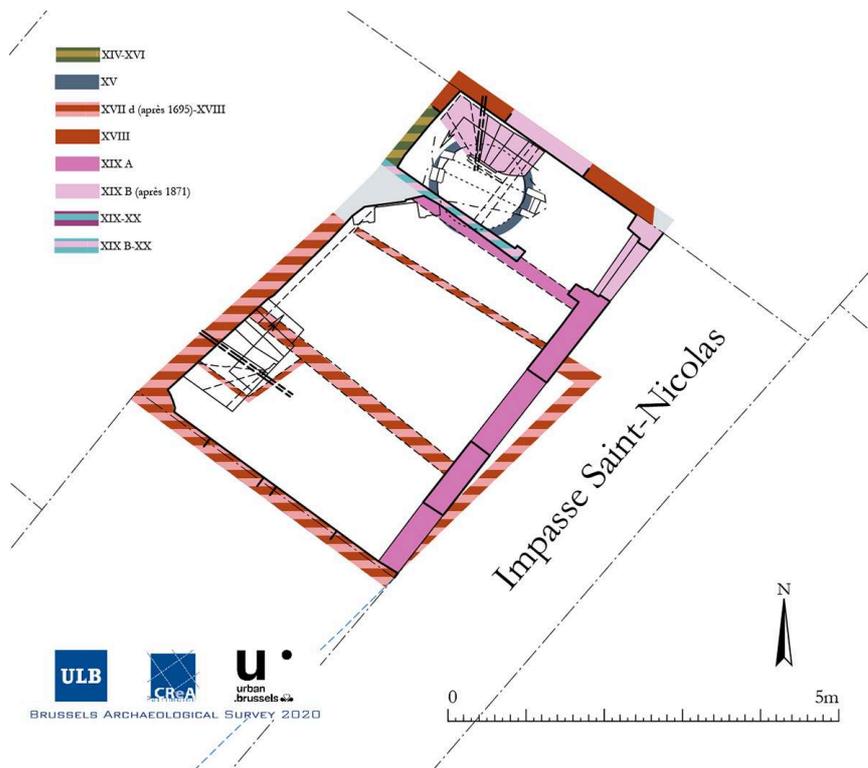


Fig. 32. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, plan « phasé » du rez-de-chaussée (DAO, B. Van Nieuwenhove, 2019 ; © urban.brussels – ULB).



Fig. 33. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, maçonnerie médiévale et niche dans le mur ouest (P. Sosnowska, 2019 ; © urban.brussels – ULB).

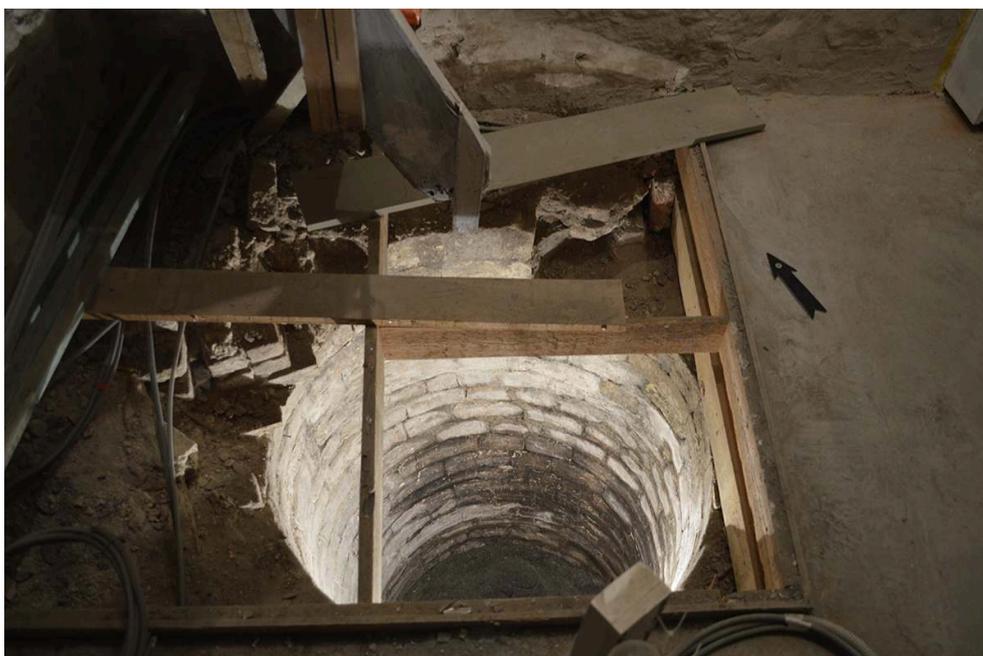


Fig. 34. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, puits en cours de fouilles (S. Modrie, 2019 ; © urban.brussels).

- 67 Si aucune trace matérielle ne permet donc d'établir l'existence de ce petit bâtiment à la fin du Moyen Âge, on notera que les sources écrites en revanche témoignent dès 1598 que trois « maisonnettes » étaient implantées en fond de parcelle<sup>61</sup> dont il faut supposer que toutes les structures ont disparu. À partir milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les sources mentionnent systématiquement la maisonnette en association de propriété avec une

seconde petite maison (libellé dans les actes : « les deux petites maisons »<sup>62</sup>). Aucun élément matériel ne permet de définir, ni même de suggérer l'aspect de ces maisons médiévales.

### 3.2.2. La reconstruction de la maison à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

- 68 Les premiers vestiges directement en lien avec notre bâtiment remontent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les matériaux mis en œuvre et la datation dendrochronologique obtenue sur plusieurs bois de charpente<sup>63</sup>. Cette dernière permet même de resserrer la date de construction de la maison à l'année 1699 ou 1700, en posant comme postulat que le bois fut la plupart du temps posé vert, l'année suivant l'abattage de l'arbre (Fig. 35a et b). Dans le cas présent, ce postulat peut être prouvé, puisqu'un acte de constitution de rente du 29 avril 1700 portant sur les 3/5<sup>ème</sup> des « deux petites maisons » les mentionne reconstruites<sup>64</sup>.

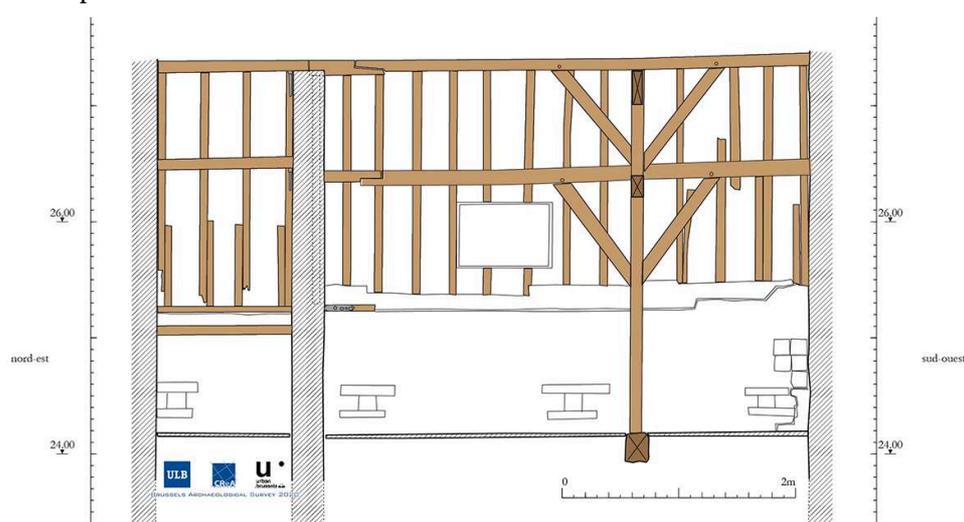


Fig. 35a. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, charpente, coupe longitudinale vue vers l'est (DAO B. Van Nieuwenhove, © urban.brussels – ULB).

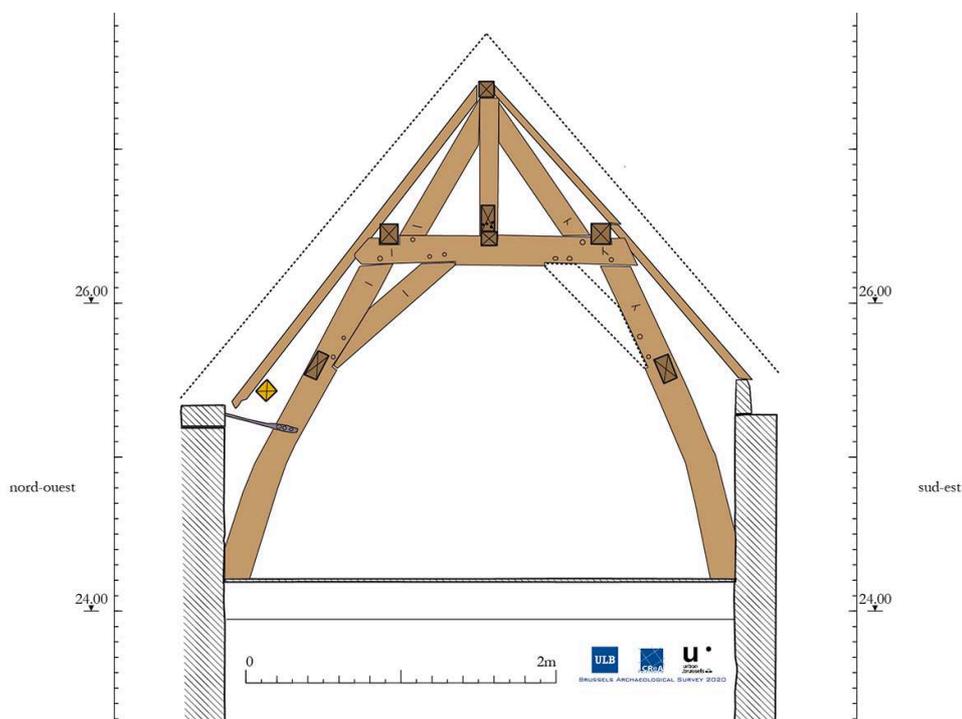


Fig. 35b. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, charpente, coupe transversale vue vers le nord (DAO B. Van Nieuwenhove, © urban.brussels – ULB).

- 69 De la reconstruction de cette époque, seuls nous sont parvenus le mur ouest (Fig. 36), les poutres de planchers couvrant le rez-de-chaussée, les fermes de charpentes dont les entrails associés à des solives soutenaient encore un plancher comme revêtement de sol. Les vestiges de deux murs clôturant respectivement la bâtisse au nord et à l'est permettent de déterminer l'ancienne implantation du bâtiment avant les profondes transformations du XIX<sup>e</sup> siècle (le démontage de la façade orientale afin de réaligner l'impasse et/ou de l'élargir). Le plan de Lefebvre d'Archambault transcrit cette réalité par la présence d'un petit espace ouvert bordant au nord la parcelle (Fig. 37). L'appartenance du mur sud à cette phase est sujette à caution et sera traitée dans un point particulier.



Fig. 36. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, 1<sup>er</sup> étage, mur ouest daté de la fin XVII<sup>e</sup> siècle (P. Sosnowska, 2019 ; © urban.brussels – ULB).



Fig. 37. Plan parcellaire de Lefebvre d'Archambault (1769-1774) (© Archives de la Ville de Bruxelles, Cartes et Plans, 120).

- 70 L'ensemble des éléments mis en avant permet de définir une bâtisse à trois niveaux, dont un niveau de comble à surcroît, d'un minimum de 3,40 m de longueur, de 3,57 m

de largeur, et d'une hauteur maximale sous corniche de 7,22 m. La maison relève d'une typologie encore à préciser, mais très probablement destinée à des groupes sociaux modestes. Si le niveau de circulation au rez-de-chaussée n'a pu pas être établi, ceux du premier étage et de l'étage sous comble atteignent les 24,15 m et 27,34 m, ce qui définit une hauteur sous plafond de ca 3,08 m.

- 71 Nous ne disposons d'aucune information concernant la composition des deux façades ni de la structuration interne du bâtiment. La disposition actuelle des solives tend à démontrer qu'aucune cheminée n'occupait l'espace du rez-de-chaussée. La situation au premier étage n'a pas pu être déterminée en raison des travaux de démontage avant notre arrivée. En l'absence de cave enterrée, il est possible que ce niveau de plain-pied ait été affecté à une salle basse ayant fonction de cellier. On imagine aisément que sans cheminée, il ne devait pas y faire bon vivre. Un espace de stockage frais pour les vivres est une hypothèse de fonction séduisante.
- 72 Les matériaux mis en œuvre pour les maçonneries présentent un caractère relativement hétérogène associant des briques de périodes, de provenances et d'états différents. Pour une partie des produits utilisés, il s'agit clairement de remploi. Bien que commun à la période de l'Ancien Régime, voire jusqu'au milieu du siècle passé, l'usage massif de matériaux de seconde main caractérise pleinement la période qui suivit le désastre de 1695, comme nous l'avons décrit plus haut. On soulignera dans le cas de cette maison et des structures préservées, l'absence de matériaux lithiques. Quant aux ouvrages en bois, ceux-ci s'inscrivent pleinement dans la tradition constructive de la période mentionnée tant pour les essences utilisées – du chêne pour le gros œuvre et du peuplier pour les revêtements de sol préservé – que pour leurs mises en œuvre, notamment la typologie du plancher comme structure portante, celle de la ferme de charpente et enfin celles des assemblages des lames du plancher du niveau de comble. Dans le premier cas, le plancher s'insère dans une catégorie relativement courante à Bruxelles comprenant une succession de poutres maîtresses soutenant une série de solives. Ici aussi, ces dernières ont des dimensions courantes, voire sérialisées pour les époques concernées<sup>65</sup>.
- 73 Dans le deuxième cas, il s'agit d'une charpente à fermes et pannes dont la typologie est fréquente à Bruxelles entre 1660 et 1785. Enfin, au dernier et troisième étage, les lames en peuplier<sup>66</sup> présentent des assemblages à mi-bois en usage durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>67</sup>.

### 3.2.3. De l'appartenance du mur sud à la construction de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

- 74 La datation du mur sud reste problématique et pose question quant à son rattachement à la maison voisine du n° 1 (Fig. 38).

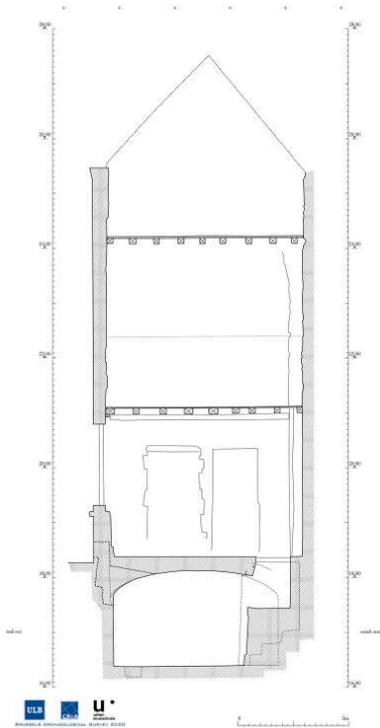


Fig. 38. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, coupe transversale vue vers le sud (DAO, B. Van Nieuwenhove, 2019 ; © urban.brussels – ULB).

- 75 Dans ce cas, il faut rappeler la grande hétérogénéité qui caractérise l'ensemble des maçonneries composant ce mur sud, ainsi que certaines particularités constructives. Des briques de formats différents ont été utilisées pour construire chaque niveau : de grandes briques de type bruxellois au rez-de-chaussée et dans le pignon, et des briques d'importations de formats différents au premier étage. Dans ce cas, il s'agit pour plusieurs d'entre elles d'éléments de remploi. Ce dernier aspect pose résolument question. Si des briques d'importation ont été largement utilisées lors de la reconstruction qui suivit le bombardement de 1695 – il s'agit même d'une des caractéristiques constructives les plus importantes de cette période – nous n'avons jusqu'à présent jamais rencontré de maisons datées de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle construites à l'aide de briques d'importation en remploi. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées.
- 76 [1] Il s'agit de briques d'importation antérieures au bombardement, utilisées dans un édifice bruxellois et intégrées dans ce bâtiment entre 1699 et 1700. Cette proposition est intéressante, mais il s'agirait du premier cas d'importation antérieure à cette date relevé à Bruxelles. [2] Ces briques proviennent d'un stock ou d'un bâtiment construit dans la région de production des matériaux ; se pose alors la question des deux types de briques en remploi relevés dans le même mur. [3] Le mur sud appartient, entièrement ou en partie, à une phase postérieure au bombardement utilisant des matériaux de la reconstruction. Dans ce cas, les n<sup>os</sup> 1 et 2 devraient être considérés comme une seule unité d'habitation. La présence au rez-de-chaussée de deux baies, dont une pourrait être clairement une porte donnant accès vers la maison adjacente, pourrait appuyer cette hypothèse.

- 77 Bien que cette proposition apparaisse séduisante, elle se heurte néanmoins à plusieurs contre-arguments. En premier lieu, les deux maisons sont mentionnées dans les textes écrits, bien que systématiquement associées l'une à l'autre et formant une seule et même unité de propriété depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, sous deux numéros de police distincts à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (pour rappel : l'actuel n° 1 de l'impasse formait le 167<sup>1</sup> et le n° 2, bien sous étude, le 167<sup>2</sup>), ce qui laisse supposer qu'au moment de l'instauration de cette numérotation, les deux maisons formaient, au moins théoriquement, deux unités distinctes d'habitation. En deuxième lieu, la présence d'un escalier montant de fond au n° 2, mais dont la datation n'est pas assurée, ainsi que la présence possible d'un escalier similaire au n° 1 comme le suggèrent les auteurs de l'état de référence relatif à l'étude du bien<sup>68</sup>, infirmeraient le développement proposé. Ceux-ci soulignent qu'une ancienne cage d'escalier a pu être implantée dans l'emprise de l'actuelle (qui ne dessert que les deuxième et troisième niveaux) d'après sa position à l'aplomb de l'escalier menant à la cave et la présence de quatre solives modernes sous l'escalier actuel, alors que le reste du plancher apparaît ancien. Chaque maison a ainsi pu être desservie par un escalier. Toutefois, dans les deux cas, aucune date n'est pleinement établie et la prudence reste donc de mise. Enfin, en dernier lieu, l'absence de mur de refend au premier étage implique dans ce cas-ci l'inexistence du mur pignon visible dans les combles et la mise en place d'une ferme de charpente intermédiaire. La disparition de la charpente au n° 1 empêche toute comparaison.
- 78 Cette disposition va de pair avec l'installation d'un mur au rez-de-chaussée dont la mise en œuvre apparaît fort particulière, puisqu'elle comporte notamment un grand nombre d'assises de panneresses posées sur chant venant buter contre une poutre maîtresse de large section.
- 79 Si l'ensemble des murs date d'une même phase, alors la superficie au sol apparaît relativement réduite avec 12,5 m<sup>2</sup>.

#### 3.2.4. Les vestiges d'une deuxième bâtisse implantée à l'extrémité de l'impasse de la fin du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle

- 80 Le mur nord de la bâtisse actuelle correspond initialement à un ancien mur de façade intégré durant le XIX<sup>e</sup> siècle dans le bâtiment actuel. Cette élévation apparaît sur le plan levé par Lefèvre d'Archambault entre 1769 et 1774. Elle intègre un bâtiment de plan quadrangulaire implanté à l'extrémité de l'impasse, qui appartenait vraisemblablement à la maison *La Rose*, ancienne rue des Fripiers 9. Les matériaux utilisés – des briques de grand format à matrice homogène produite à Bruxelles – permettent, sans trop de précision, de situer la construction de ce mur à la fin du XVII<sup>e</sup> ou pendant le siècle suivant. Une différence de qualité des matériaux entre les deux bâtiments peut être mise en évidence puisque dans ce cas-ci, l'essentiel des matériaux est entier.

#### 3.2.5. Les profondes transformations réalisées à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle

- 81 Le bâtiment connu durant cette période une importante campagne de travaux qui en modifia profondément l'aspect général. En premier lieu, le bâtiment fut agrandi vers le nord. Ce développement est matérialisé par la construction d'un nouveau pignon bordant le puits. Cet aménagement entraîna le prolongement des charpentes jusqu'à la nouvelle maçonnerie par l'ajout pour les planchers de solives et de lambourdes aux étages et de pannes associées à des ancrages en fer à cheval pour la toiture. En outre, la

façade longeant l'impasse fut presque intégralement remontée (Fig. 39). En deuxième lieu, elle fut munie d'une cave voûtée s'étendant au nord jusqu'au puits, en intégrant partiellement son fût (Fig. 40).



Fig. 39. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, 1<sup>er</sup> étage, Mur est avec indication des unités stratigraphiques (P. Sosnowska, 2019 ; © urban.brussels – ULB).



Fig. 40. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, cave, mur nord avec indication des unités stratigraphiques (P. Charruadas, 2019 ; © urban.brussels – ULB).

- 82 Il reste difficile d'affirmer les raisons de ces transformations. Plusieurs éléments, pour partie complémentaires, peuvent être invoqués. Soit il faut y voir la cause de problèmes

structurels tels qu'ils nécessitent une reconstruction presque intégrale de ces deux fronts de la bâtisse. Soit on peut imaginer une volonté de la Ville de modifier l'alignement afin d'élargir l'impasse pour des raisons de salubrité et de sécurité contre les incendies<sup>69</sup>. Dans ce cas, la superficie perdue sur la voirie aurait pu être récupérée par le propriétaire sur ce petit espace comprenant le puits et ayant échu à l'administration communale. Un dernier élément doit être pris en compte : l'achat de la maison et de sa « petite sœur » attenante (le n° 1) par un personnage au statut social important, le noble Engelbert François Cupis de Camargo, attesté comme propriétaire et occupant dans les deux dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1782, il est dit écuyer avocat au Conseil souverain de Brabant<sup>70</sup>. La maison sous étude a probablement constitué son pied-à-terre lorsqu'il devait être présent en ville<sup>71</sup>. Dans ce cadre et au vu du niveau socio-économique de cet individu, les importants travaux menés sur la maison pourraient trouver une explication crédible.

- 83 L'accès à la maison se faisait depuis l'impasse Saint-Nicolas par une porte désaxée au sud face à l'escalier qui fut maintenu et qui permettait de distribuer tous les étages. Un seul soupirail apportait un éclairage ténu à la cave et en facilitait l'aération. Cette disposition résulte probablement de l'étroitesse de la parcelle et de la position de la porte précitée. Le rez-de-chaussée était éclairé par au moins une fenêtre. Au premier étage, l'apport naturel de lumière se faisait grâce à deux fenêtres, l'une à l'aplomb de celle du rez-de-chaussée, l'autre depuis le pignon. Cette dernière élévation comprenait au niveau des combles une dernière petite fenêtre. La maison fut également pourvue en confort par la construction de la cheminée d'angle, du moins avec certitude, celle implantée au premier étage, les transformations postérieures ne permettant plus de déterminer l'existence d'unâtre au rez-de-chaussée. Seule une fouille sédimentaire permettrait de le confirmer.
- 84 Ces travaux virent la mise en œuvre essentiellement de briques neuves et, pour l'exécution de certains éléments comme la porte, de pierre blanche en remploi, provenant peut-être des démontages effectués. L'agrandissement du plancher vers le nord vit un usage de bois de hêtre pour la confection des solives<sup>72</sup>.
- 85 Un dossier d'archives des années 1864-1865 nous renseigne à ce moment sur le propriétaire de la maison, un rentier nommé Lambert Doré : il avait demandé à la Ville de pouvoir lui acheter la petite parcelle située au nord de sa maison. Un rapport du service des Propriétés communales daté du 21 octobre 1864 résume clairement l'affaire : *La parcelle de terrain que le S[ieu]r Doré demande à acquérir est un terrain vague sur lequel était autrefois établie une pompe à l'usage des habitants de l'impasse St Nicolas. Cette pompe a été supprimée et les maisons pourvues d'un abonnement aux eaux de la ville. Le terrain est figuré au calque ci-joint par des traits rouges (Fig. 41). J'estime la valeur de ce terrain, indiqué sur le plan calque ci-joint lettre A à 105,00 francs le mètre carré (...)*<sup>73</sup>.



Fig. 41. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, extrait de plan cadastral accompagnant la demande d'achat de la parcelle à la ville de Bruxelles (© Archives de la Ville de Bruxelles, Travaux Publics, 32703).

- 86 L'acte de vente est finalement passé le 17 janvier 1865. Il est très intéressant d'y relever deux singularités qui éclairent la situation spatiale et foncière dans l'impasse. Tout d'abord, on notera que ce puits, qualifié de « commun » tout au long des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, n'échut vraisemblablement pas à la ville par une vente ou une donation, mais en sa qualité de « terrain vague » ayant perdu sa propriété collective d'usage. À ce titre, la Ville ne fut pas en mesure de produire le moindre acte de propriété lors de la vente de 1865, le notaire insistant alors sur l'importance du présent acte authentique. Ensuite, l'article 2 des conditions de la vente souligne que ce « terrain vague » s'appuyait sur un mur appartenant à la maison actuelle rue des Fripiers 9 (au moment de l'acte, numérotée 17) : *L'acquéreur devra supporter les servitudes passées, appresentes ou occultées et faire valoir les servitudes actuelles qui peuvent exister sur ladite parcelle de terrain, à ses frais, risques et périls, sans pouvoir, dans aucun cas, et notamment pour certaine fenêtre pratiquée dans le mur de la propriété de M. Pastein, rue des Fripiers, n° 17, aboutissant à la dite parcelle, réclamer l'intervention de la ville de Bruxelles qui ne donne à ce sujet aucune garantie à l'acquéreur.*
- 87 À la suite de l'achat de la zone du puits désaffecté, ce secteur fut privatisé, tout en restant à ciel ouvert, simplement fermé par un muret muni d'une porte, tel qu'en témoigne un relevé de la façade existante en 1871 (Fig. 42), peu avant son intégration totale à la maison sous étude (cf. *infra*). De cette phase date la fermeture de la porte d'entrée principale de la phase précédente aménagée le long de l'impasse, comme relevée dans le document précédemment cité. Il est probable qu'elle fut remplacée par une nouvelle porte percée alors dans le mur-pignon nord, accessible depuis l'ancienne zone du puits, à ciel ouvert.

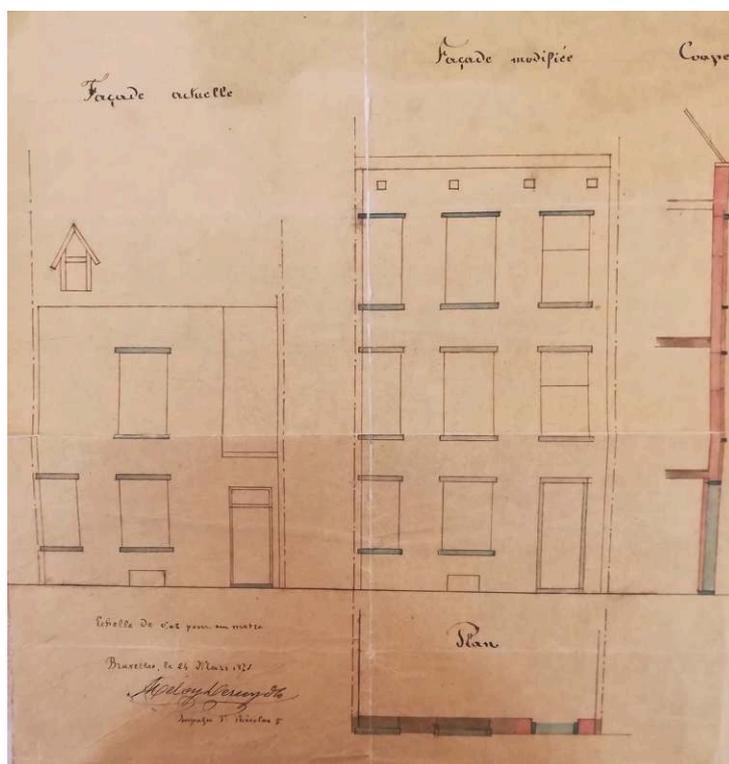


Fig. 42. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, document présentant la situation existante et la situation projetée accompagnant une demande de permis de 1871 (Archives de la Ville de Bruxelles, Travaux Publics, 21702).

- 88 On notera également que l'extrait cadastral contenu dans ce dossier indique que cette maison a été dissociée de sa maison « jumelle ». Ce rattachement n'est pas attesté avant les années 1930, comme il en ressort d'une enquête sur les habitations ouvrières publiées en 1936-1940<sup>74</sup>.
- 89 La maison fut une dernière fois agrandie vers le nord après 1871 en intégrant cette fois-ci complètement l'ensemble de l'espace du puits. Cet apport en surface habitable, quoique restreint, permet de libérer les différentes pièces de l'escalier d'angle par l'aménagement d'une nouvelle cage d'escalier dans l'espace intégré (Fig. 43). Le rez-de-chaussée apparaît être un espace unique comme en témoignent les traces de finition relevées sur le limon et les planches de l'escalier visible depuis la pièce principale. Le tronçon de façade nouvellement construit apparaît relativement simple. Il est pourvu d'une fenêtre partiellement aveugle. Cette disposition particulière pourrait être associée à l'aménagement d'une salle d'eau sur le palier.



Fig. 43. Bruxelles, impasse Saint-Nicolas 2, vue de l'intérieur du conduit de cheminée après son démontage (S. Modrie, 2019 ; © urban.brussels).

- 90 Cet agrandissement est documenté par un dossier de permis daté entre mars et mai 1871<sup>75</sup>. Le 24 mars de cette année, le propriétaire, un commerçant nommé Meloy, résidant comme locataire dans une autre maison de l'impasse (vraisemblablement dans la zone disparue après la construction de la galerie du Centre), demanda l'autorisation d'exhausser son bien, arguant que son bail arrivant à expiration, il lui fallait gagner de l'espace dans sa propriété pour son activité marchande (un plan associé à cette première demande montre un état existant et un état projeté, voir fig. 42). Après refus de la Ville en raison de l'insuffisante épaisseur de mur au rez-de-chaussée et du dépassement de la hauteur autorisée par son règlement sur les bâtisses, Meloy obtint son feu vert en renonçant à l'exhaussement général d'un étage et en se contentant d'intégrer complètement à la maison la zone du puits...
- 91 Cette nouvelle extension entraîna la fermeture de la fenêtre appartenant au bâtiment mitoyen en limite nord et le rehaussement de ce mur. Il n'est cependant pas à exclure que ce rehaussement soit antérieur à cette phase. L'ensemble du rez-de-chaussée formait un espace unique à cette époque. Aucune trace de cheminée n'a été mise au jour<sup>76</sup>.

## 4. Conclusion

- 92 L'archéologie du bâti est actuellement à Bruxelles une discipline en plein essor. Outre les possibilités d'investigation sur site dont on aimerait évidemment qu'elles soient les plus nombreuses possible – surtout dans une ville au foncier extrêmement dynamique et où *ipso facto* la densité des chantiers de constructions et/ou d'aménagements est particulièrement forte –, nous avons voulu insister sur la pluridisciplinarité des

interventions. Les programmes d'étude en cours et la coordination des équipes lors des interventions d'archéologie préventive permettent d'inciser avec une rare précision dans la matière patrimoniale et de produire un ensemble de connaissances de grande facture.

---

## NOTES

1. CHARRUADAS P., « Bruxelles et ses communes. Une région, une histoire... », in JAUMAIN S. dir., *Histoire et patrimoine des communes de Belgique. La Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2009, p. 12-50 ; DE BEULE M., *Urbanisme aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Bruxelles. Histoire de planifier*, Bruxelles, 2017.
2. COLLECTIF, *Le Patrimoine monumental de la Belgique, Bruxelles Pentagone*, 3 vol., Liège, Mardaga, 1989-1994 ; HEYMANS V. dir., *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, 4<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Bruxelles, 2011.
3. VAN IMPE E., « The Rise of Architectural History in Belgium 1830-1914 », *Architectural History*, 51, 2008, p. 161-183.
4. Il suffit pour cela de confronter deux études qui ont fait date sur cet événement : CULOT M., HENNAUT E., DEMANET M., MIEROP C., *Le bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'en suivit, 1695-1700*, Bruxelles, 1992, et SOSNOWSKA P., GOEMAERE E., « The reconstruction of Brussels after the bombardment of 1695. Analysis of the mechanisms of recovery of the city through a historical and archaeological study of the use of brick », *Construction History Journal*, 31/2, 2016, p. 59-80.
5. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 juillet 2008 relatif à l'agrément des auteurs archéologiques. À cette époque, la région comprenait sept agréés : le MAH, l'ULB, l'asbl Recherches et Prospections archéologiques, la Katholieke Universiteit Leuven, la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, Monument Vandekerckhove nv et Adede bvba. L'agrément est valable 5 ans.
6. *Convention visant à la réalisation d'un inventaire typologique et dendrochronologique des charpentes anciennes en Région de Bruxelles-Capitale* (2013-). Voir à ce sujet WEITZ A., CHARRUADAS P., CREMER S., FRAITURE P., GERRIENNE P., HOFFSUMMER P., MODRIE S., SOSNOWSKA P., « Réalisation d'un inventaire typologique et dendrochronologique des charpentes anciennes en Région de Bruxelles-Capitale », *Archaeologia Mediaevalis*, 37, 2014, p. 123-125.
7. *Convention visant à développer l'étude des céramiques et des pierres architecturales, et des planchers en bois pour les sites archéologiques en Région de Bruxelles-Capitales* (2015-).
8. *Convention visant à l'étude archéologique, architecturale et historique des caves et salles basses à Bruxelles (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Brussels Archaeological Survey - BAS. Un enjeu majeur pour la compréhension du développement urbain et pour la gestion patrimoniale de la ville d'aujourd'hui* (2017-).

9. HOFFSUMMER P., WEITZ A., *Typologie de la charpente en région Bruxelloise*, rapport d'analyse inédit, mars 2017, p. 5.
10. *Ibid.*, p. 3.
11. BURIDANT J., « Du 'modèle' à la pratique : la gestion des peuplements caducifoliés dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », in CORVOL A. dir., *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours. Actes des XXIV<sup>e</sup> Journées internationales de l'abbaye de Flaran*, Toulouse, 2004, p. 203-220 ; WARDE P., *Ecology, economy and state formation in early modern Germany*, Cambridge, 2006 ; RADKAU J., *Nature and Power: A Global History of the Environment*, Cambridge, 2008, p. 141-142.
12. CHARRUADAS P., « Gérer et exploiter une grande forêt domaniale à l'ère préindustrielle. Soignes, une forêt capitale ? », *Bruxelles Patrimoines*, 14, 2015, p. 6-15 ; CHARRUADAS P., DELIGNE C., « Cities hiding the Forests. Wood Supply, Hinterlands, and Urban Agency in the Southern Low Countries, Thirteenth to Eighteenth Centuries [chapter 5] », in SOENS T., SCHOTT D., TOYKA-SEID M., DE MUNCK B. dir., *Urbanizing Nature. Actors and Agency (Dis)Connecting Cities and Nature Since 1500*, New York-Londres, 2019, p. 112-134 ; HOFFSUMMER P., FRAITURE P., HANECA K., « Bois des villes et bois des champs, de la Flandre à l'Ardenne », in BÉPOIX S., RICHARD H. dir., *La forêt au Moyen Âge*, Paris, 2019, p. 161-170.
13. SOSNOWSKA P., « La brique en Brabant aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. État de la recherche et comparaison avec le Hainaut de Michel de Waha », in CHANTINNE F., CHARRUADAS P., SOSNOWSKA P. dir., *Trulla et cartæ. De la culture matérielle aux sources écrites. Liber discipulorum et amicorum in honorem Michel de Waha*, Bruxelles, 2014, p. 387-432.
14. GOEMAERE E., SOSNOWSKA P., GOLITKO M., GOOVAERTS T., LEDUC T., « Archaeometric and archaeological characterization of the fired clay brick production in the Brussels-Capital Region between the XIV and the third quarter of the XVIII centuries (Belgium) », *ArcheoSciences*, 43-1, 2019, p. 107-132.
15. SOSNOWSKA P., GOEMAERE E., « The reconstruction... », *op. cit.*
16. SOSNOWSKA P., *De briques et de bois. Contribution à l'histoire de l'architecture à Bruxelles. Étude archéologique, technique et historique des matériaux de construction (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, vol. 1, thèse de doctorat inédite ULB, 2013.
17. LALEMAN M.-C., STOOPS G., « Baksteengebruik in Vlaamse steden : Gent in de middeleeuwen », in COOMANS T., VAN ROYEN H. dir., *Medieval Brick Architecture in Flanders and Northern Europe : the question of the Cistercian origin*, Koksijde, 2008, p. 175.
18. BLARY F., CHARRUADAS P., SOSNOWSKA P., « La construction des caves médiévales et modernes dans les villes de l'espace belge », in BIENVENU G., MONTEIL M., ROUSTEAU-CHAMBON H. dir., *Construire ! Entre Antiquité et époque contemporaine. Actes du 3<sup>e</sup> Congrès francophone d'histoire de la Construction*, Paris, 2019, p. 675-684 ; BLARY F., CHARRUADAS P., MODRIE S., SOSNOWSKA P., « Les caves et salles basses à Bruxelles », in ALIX C., GAUGAIN L., SALAMAGNE A. dir., *Caves et celliers dans l'Europe médiévale et moderne*, Tours, 2019, p. 87-100.
19. LEEN C., EVERAERT G., LALEMAN M.-C., *Erf, huis en mens : huizenonderzoek in Gent*, Gand, 2001 ; DRUEZ L., *Chaque maison a son histoire. Guide des sources relatives au patrimoine immobilier privé*, Namur, 2016.

20. Voir par exemple SOSNOWSKA P., « De l'habitat ordinaire à « l'hôtel de maître » : la maison Dewez rue de Laeken à Bruxelles (XIV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s.) », *Medieval and Modern Matters*, 2, 2011, p. 167-209 ; SOSNOWSKA P., GOEMAERE E., « The reconstruction... », *op. cit.*

21. Une charte du 8 octobre 1347 (Archives de la Ville de Bruxelles, Chartes privées de Bruxelles, pièce n° 331) concernant la maison *Le Renard* située Grand-Place 7, voisine de la maison *La Tête d'Or*, rue de la Tête d'Or 1, illustre une telle situation. Elle témoigne que les deux maisons évoquées n'étaient pas encore accolées l'une à l'autre et qu'une ruelle les séparait. À cette date, le locataire du *Renard*, en accord avec son propriétaire, s'engagea à étendre *Le Renard* vers la maison voisine de *La Tête d'Or* en lui portant aucun préjudice et tout en conservant le passage au rez-de-chaussée desservant les habitations en intérieur d'îlot. La cave en particulier a été élargie, mais l'état matériel actuel laisse apparaître que si les deux maisons hors sol ont bel et bien été accolées, ce ne fut pas le cas des caves. L'agrandissement de celle du *Renard* semble bien avoir eu lieu, mais – sans doute pour des raisons de stabilité – un important terre-plein a été conservé entre les deux espaces enterrés.

22. Fourny M., « Les fouilles de la cave du n° 24, rue au Beurre », *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, 59, 1994, p. 57-68.

23. Les bâtiments sont protégés par arrêté de classées depuis le 20 septembre 2001 : [http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/029\\_037.pdf](http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/029_037.pdf).

24. Dans le cas du Marché-aux-Herbes 8-10, une période de deux mois d'étude a été imposée, alors que pour l'habitation sise impasse Saint-Nicolas 2, aucune durée de fouille n'a été prescrite, le maître d'ouvrage devant permettre au DPA d'organiser un enregistrement des éléments qui seraient mis au jour durant le chantier.

25. COLLECTIF, *Le Patrimoine...*, *op. cit.*, vol. 1B, p. 409.

26. Par exemple à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : *La Faille* [c'est-à-dire *Le Voile* ou *Faillie*] à Philippe vander Burcht at en bas boutticqz, cuisine et chambre à feu, en hault deux chambres à cheminée, sur le derrière [sic] cuisine en bas et chambre en hault. Loge Pierre le Roy, hellebardier de Son Altesse. À l'ange à Josse vander Elst, drappier, at en bas boutticqz, cuisine, en hault deux chambres, une à feu. Donne service au susdit le Roy, hellebardier de Son Altesse (VAN BELLE J.-L., *Recensement des édifices et maisons de Bruxelles par le Sieur de Chassey en 1597-1598*, Bruxelles, 2017, p. 256, n<sup>os</sup> 2019-2020).

27. Archives de l'État à Bruxelles-Forest, Greffes scabinaux de Bruxelles 1217, 3<sup>e</sup> cahier. Dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, *Le Voile* est la propriété successive de Guillaume Borremans, ensuite de sa veuve, enfin de la veuve de son frère, Henri Borremans (sans doute en l'absence d'héritier direct du couple). Au même moment, *L'Ange* est la propriété des enfants et héritiers d'Henri Borremans. Tout indique donc que d'une détention côte à côte (Guillaume au *Voile* et Henri à *L'Ange*), les deux maisons ont échu aux conjoints et descendants d'Henri.

28. Le n° 10, les plans de transformation du rez-de-chaussée dressés en 1906 témoignent des deux niveaux de circulation distinguant la partie avant de la partie arrière : Bruxelles, Archives de la Ville de Bruxelles, Travaux publics 4164. Il en va de même pour le n° 8 dont les plans présentant la situation existante en 1973 reprennent une disposition similaire tant en cave qu'au rez-de-chaussée : *Ibid.*, n° 83382.

29. Cette disposition a encouragé certains auteurs à y déceler la présence de deux phases de construction distinctes, l'une plus ancienne pour la partie arrière de l'édifice, l'autre datée de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, pour la partie à front de rue : [VERLIEFDEN M.],

*Demande de permis d'urbanisme : transformation d'un immeuble d'habitation rue du Marché-aux-Herbes 8-10 à Bruxelles. Étude historique, bureau A.2R.C, 18 décembre 2009, 24 p.*

30. HOUBRECHTS D., « Les maisons en pans-de-bois de la Grand-Place », in HEYMANS V. (dir.), *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, Bruxelles, 2011, p. 25-35.

31. SOSNOWSKA P., GOEMAERE E., « The reconstruction... », *op. cit.*

32. MODRIE S., SOSNOWSKA P., « L'expertise archéologique au service du chantier », *Bruxelles Patrimoine* 25, 2018, p. 52-61 ; SOSNOWSKA P., GOEMAERE E., « The reconstruction... », *op. cit.*

33. CULOT M., HENNAUT E., DEMANET M., MIEROP C., *Le bombardement...*, *op. cit.*

34. SOSNOWSKA P., GOEMAERE E., « The reconstruction... », *op. cit.*

35. SOSNOWSKA P., « Remploi et transformation des matériaux dans le secteur de la construction brabançonne. Données et problèmes méthodologiques issus de l'exemple bruxellois (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Aedificare. Revue internationale d'histoire de la construction*, 2018-4, p. 177-217.

36. L'entraxe est compris entre 2,36 et 2,79 m et s'intègre dans les fourchettes relevées à Bruxelles : SOSNOWSKA P., *De briques et de bois...*, *op. cit.*, p. 127-128.

37. L'entraxe de la première travée est ainsi de 23,93 cm alors que pour la deuxième, elle atteint 30,03 cm.

38. SOSNOWSKA P., *De briques et de bois...*, *op. cit.*, p. 52-54.

39. SOSNOWSKA P., *De briques et de bois...*, *op. cit.*

40. MAGGI C., *Rapport d'étude archéologique des armatures métalliques des charpentes*, IRPA, 2015, 8 p.

41. WEITZ A., CREMER S., *Rue du Marché-aux-Herbes 8-10 à Bruxelles. Rapport d'analyse dendrochronologique. Complément d'étude*, IRPA-ULiège, Bruxelles-liège, juin 2016, p. 34.

42. CREMER S., *Charpentes rue du Marché-aux-Herbes 8-10 à Bruxelles. Rapport d'étude de la mise en œuvre des bois*, IRPA-ULiège, Bruxelles-Liège, décembre 2016, p. 26-27.

43. WEITZ A., GERRIENNE P., *Rue du Marché-aux-Herbes 8-10, Bruxelles. Identification d'essence - Charpente et parois intérieures de deux bâtiments*, rapport d'étude inédit ID029-IRPA/urban.brussels, décembre 2015, 58 p.

44. SOSNOWSKA P., FRAITURE P., CRÉMER S., « Contribution to the history of Brussels floorings (16<sup>th</sup>-19<sup>th</sup> centuries): Initial results of an archaeological and dendrochronological investigation », in CHARRUADAS P., FRAITURE P., GAUTIER P., PIAVAUX M., SOSNOWSKA P. dir., *Between carpentry and joinery: Wood finishing work in European medieval and modern architecture*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 78-111 (« Scientia Artis », 12).

45. SOSNOWSKA P., *De briques et de bois...*, *op. cit.*

46. WEITZ A., GERRIENNE P., *Rue du Marché-aux-Herbes 8-10...*, *op. cit.*, p. 54.

47. La restauration des châssis avec reconstitution des volets intérieurs et quincaillerie sur plusieurs exemplaires a été réalisée par l'atelier de Fabien Jadoul (Achêne).

48. MAGGI C., FRAITURE P., *Étude dendrochronologique de deux châssis de fenêtre provenant des bâtiments sis rue du Marché-aux-Herbes 8-10, Bruxelles*, rapport inédit IRPA, Bruxelles, février 2017, p. 31.

49. Seuls les actes portant sur les maisons voisines et indiquant presque toujours les tenants et les aboutissants (ainsi que leurs propriétaires) ont permis d'identifier les

Borremans : Archives de l'État à Bruxelles-Forest, Greffes scabinaux de Bruxelles 1217, 3<sup>e</sup> cahier, *passim*.

50. BRUNEEL C., « La localisation du commerce et de l'artisanat à Bruxelles au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », in GUIGNET P. dir., *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, vol. 1, Villeneuve d'Ascq, 2003, p. 167-191.

51. SWINNEN H. et al., *De volkstelling van 1702 in Brussel en omgeving*, 3 vol., Herent, 2018. Par rapport aux autres dénombrements réalisés entre 1699 et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'inventaire de 1702 se caractérise par la très grande précision des annotations et le fait d'avoir systématiquement enregistré tous les habitants des immeubles (propriétaires comme locataires) ainsi que, souvent, leur profession, voire leur état social, en en faisant de la sorte un véritable recensement socio-démographique avant la lettre.

52. SWINNEN H. et al., *De volkstelling...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 449.

53. Par exemple, lors du dénombrement de la population de Bruxelles en 1783, les enquêteurs se sont fondés sur une catégorisation *sui generis* comportant 7 groupes socioprofessionnels, allant du plus respectable au plus modeste : 1. Personnes de condition (nobles), rentiers (!), négociants en gros, employés ; 2. Ecclésiastiques. ; 3. Marchands en détails et artisans ; 4. Ouvriers ; 5. Domestiques ; 6. Mendiants ; 7. Gens de passage : BRUNEEL C., DELPORTE L., « Approche socioprofessionnelle de la population bruxelloise en 1783 », *Revue du Nord*, 320, 1997, p. 463-494.

54. BIGWOOD G., *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, Paris-Bruxelles, 1900 ; CRAEYBECKX J., « Aperçu sur l'histoire des impôts en Flandre et au Brabant au cours du XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, 114, 1947, p. 87-108.

55. SWINNEN H. et al., *De volkstelling...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 449.

56. *Ibid.*, vol. 1, p. 51-83.

57. *Ibid.*, vol. 1, p. 517.

58. DE PEUTER R., « Petro Benedicto Dux, een handelaar in de depressietijd (1678-1723). Een bijdrage tot de sociale-economische geschiedenis van Brussel », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 51-2, 1973, p. 333-365 ; 51-4, 1973, p. 789-821.

59. Pour la première mention de ce puits, qui constitue ici et par la suite un important point de repère pour la localisation des biens de l'impasse Saint-Nicolas, dont la petite maison associée à sa voisine, voir : Archives de l'État à Bruxelles-Forest, Greffes scabinaux de Bruxelles 1217, 1<sup>e</sup> cahier, acte n° 29 (13 mai 1656) : *twee cleijn huyskens staende in het straetken achter het huys geheeten den Ingel op d'oude Kieckermerckt tusschen de voorseide goeden geheeten den Ingel in d'een syde ende de gemeyne borreput al daer is d'ander* : « deux petites maisons situées dans la ruelle derrière la maison L'Ange, sur le Vieux-Marché-au-Poulet, entre ledit bien L'Ange d'un côté et le puits commun qui s'y trouve de l'autre » (retranscription et traduction : P. Charruadas).

60. DOPERÉ F., *Dater les édifices du Moyen Âge par la pierre taillée*, Bruxelles, 2018, p. 206.

61. Après les mentions du Voile et de L'Ange, *Une ruelles [sic] contenant trois maisonnettes* : VAN BELLE J.-L., *Recensement...*, *op. cit.*, p. 257, n° 2021.

62. Voir la note 57.

63. WEITZ A., MAGGI C., *Impasse Saint-Nicolas 2, Bruxelles. Rapport d'analyse dendrochronologique*, IRPA-ULiège, Bruxelles, 25 avril 2019, 48 p.

64. Archives de l'État à Bruxelles-Forest, Greffes scabinaux de Bruxelles 1217, 3<sup>e</sup> cahier, acte n° 114 : *sedert de bombarderinge daerop nieuwt gebouwt* ; « reconstruites à neuf depuis le bombardement » (retranscription et traduction : P. Charruadas).
65. SOSNOWSKA P., *De briques et de bois...*, *op. cit.*, p. 52-54.
66. WEITZ A., *Impasse Saint-Nicolas 2, Bruxelles. Rapport d'identification d'essence, ID058*, IRPA, Bruxelles, 4 février 2019, 7 p.
67. SOSNOWSKA P., FRAITURE P., CRÉMER S., « Contribution... », *op. cit.*
68. Association momentanée APEB-MRAH – Nicolas GYÖMÖREY, *État de référence – Impasse des Cadeaux 3/St-Nicolas 1, 1000 Bruxelles*, Bruxelles, juillet 2015.
69. Des réalignements d'impasses ou de venelles en intérieur d'îlot sont discutés au conseil communal et parfois même réalisés, essentiellement pour des raisons de lutte contre les incendies et d'accessibilité des pompes à eau (Communication personnelle de Thomas Schlessler, 24 septembre 2019).
70. Engelbert François Cupis de Camargo était le fils de Pierre Antoine Joseph de Hulder dit de Bonchant, avocat – qui avait été autorisé par diplôme de Sa Majesté du 18 mai 1755 à prendre le nom de Cupis de Camargo et qui fut admis à Bruxelles au lignage Serroelofs en 1751 – et de Caroline Josepha de Brie. Engelbert François suivit les traces de son père. Il faut aussi avocat et admis le 13 juin 1768 au lignage *Serroelofs*, attesté comme membre du tribunal de la Gilde drapière (les Huit) en 1773, 1777, 1779, 1782... : *Liste et armorial des personnes admises aux Lignages de Bruxelles*, consulté en ligne le 28/09/2019 : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_et\\_armorial\\_des\\_personnes\\_admises\\_aux\\_Lignages\\_de\\_Bruxelles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_et_armorial_des_personnes_admises_aux_Lignages_de_Bruxelles).
71. On notera au passage que sa situation est à contrecourant du processus sociospatial à l'œuvre à l'époque, qui voyait plutôt le développement en impasse et dans les ruelles secondaires d'habitations modestes, voire misérables pour les populations les moins favorisées : BRUNEEL C., « 'Beaux quartiers' et mixité sociale à Bruxelles au siècle des Lumières », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 94, 2016, p. 425-442.
72. WEITZ A., *Impasse Saint-Nicolas 2, Bruxelles, solive de plancher, Rapport d'identification d'essence*, IRPA, 19 avril 2019, 7 p.
73. Archives de la Ville de Bruxelles, Travaux publics 32703 (1864-1865).
74. Association momentanée APEB-MRAH – GYÖMÖREY N., *État de référence...*, *op. cit.*, p. 5, 7-9.
75. Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds des Travaux publics 21702 (1871).
76. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> et dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment fait encore l'objet de plusieurs aménagements, mais de moindre ampleur, que nous passerons donc sous silence.

---

## RÉSUMÉS

L'archéologie du bâti est aujourd'hui une discipline de premier plan dans le paysage patrimonial bruxellois. La pression immobilière et la mise en place d'une réglementation urbanistique régionale inscrivant les interventions archéologiques dans les processus de rénovation et de restauration du patrimoine immobilier ont permis un essor très important de la discipline. L'administration en charge de l'archéologie multiplie les interventions tout en mettant en place une série de projets de recherches en collaboration avec des institutions scientifiques. Cette contribution entend présenter succinctement l'ensemble des projets de recherche et illustrer la richesse des résultats par la présentation d'un ensemble particulier de maisons récemment étudiées.

Building archaeology is nowadays a key discipline in the Brussels heritage sector. Real estate pressure and the implementation of a regional town planning regulations including archaeological interventions in the renovation and restoration processes have allowed a very significant development of the archaeological activity. Competent authorities are stepping up their efforts in order to organize archaeological interventions while setting up a series of research projects in collaboration with scientific institutions. This contribution is intended to summarize all projects carried out and illustrate the richness of the results by presenting a particular cluster of houses recently studied.

## INDEX

**Keywords :** wood, bricks, cellars, roof frameworks, urban history, construction history, structural work, masonry, building materials, urban regulations and town-planning, finishing work, typology, typochronology, dwellers

**Mots-clés :** bois, briques, caves, charpentes, histoire urbaine, histoire de la construction, gros œuvre, maçonnerie, matériaux de construction, réglementation, second œuvre, typochronologie, habitants

## AUTEURS

### PAULO CHARRUADAS

Historien et archéologue, docteur et chercheur au Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine de l'Université libre de Bruxelles, SOCIAMM (Sociétés anciennes, médiévales et modernes)

paulo.charruadas@ulb.be

### PHILIPPE SOSNOWSKA

Archéologue, chercheur au Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine l'Université libre de Bruxelles et chargé de cours à la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège

philippe.sosnowska@ulb.be

**SYLVIANNE MODRIE**

Archéologue, attachée à la Direction du Patrimoine culturel du Service public régional de  
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine  
smodie@urban.brussels

**BENJAMIN VAN NIEUWENHOVE**

Archéologue - topographe, chercheur au Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine de  
l'Université libre de Bruxelles  
benjamin.van.nieuwenhove@ulb.be